L P Lemay

Duvernay, Frères & Dansereau

Propriétaires-Rédacteurs.

BUREAUX :—212 & 214, RUE NOTRE-DAME

COIN DE LA RUE ST. GABRIEL

MONTRÉAL.

La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

TROIS ÉDITIONS

Quotidienne, Semi-Quotidienne et Hebdomadaire

EDITION QUOTIDIENNE, - - - - - $8.00
" SEMI-QUOTIDIENNE - - - - 5.00
" HEBDOMADAIRE - - - 1.00

18me année. EDITION QUOTIDIENNE — MONTREAL, JEUDI MATIN, 30 MARS 1876 No. 169.

A VENDRE

AU

BUREAU DE "LA MINERVE"

AFFICHES

POUR

MAISON A LOUER,
MAISON A VENDRE,
MAISON A VENDRE OU A LOUER,
MAGASIN A LOUER,
BUREAU A LOUER,
HAUT DE MAISON A LOUER,
BAS DE MAISON A LOUER,
CHAMBRES A LOUER,
MAISON DE PENSION PRIVÉE,
ÉCURIES A LOUER, &c., &c., &c.

En Français et en Anglais.

9 Février. 128

Livres pour le mois de St Joseph

Mois de St. Joseph suivi d'un choix de prières en son honneur ; 1 volume in 32.......... 0 10
Mois de St Joseph, par M. Mermier ; 1 volume in 32.......... 0 10
Mois de St Joseph des Enfants de Marie, par le R P Huguet ; 13e édition, améliorée et contenant de nouveaux exemples ; 1 volume in 32.......... 0 20
Mois de St Joseph des âmes pieuses ou vie pratique de St Joseph, par l'abbé Pauget ; 1 volume in 32.... 0 25
Le même, relié.......... 0 45
Mois de St Joseph, composé de trois neuvaines et un triduum, pour tous les jours du mois de Mars, par le R P Al Lefebvre, S J ; 1 volume in 12, relié.......... 1 10
Dévotion au Glorieux St Joseph, Considérations, Prières, Traits et Cantiques ; 1 volume in 32, relié.. 0 30
Saint Joseph d'après l'Evangile, par le R P Marni de Boylesve, S J ; Méditations et Histoires pour chaque jour du mois de Saint Joseph, Prières et Pratiques ; 11e édition, 1 volume in 32.......... 0 10
L'Etoile du XIXe siècle. Vie de Saint Joseph, par le R P Bouvy ; 1 volume in 18.......... 0 55
Considérations sur Saint Joseph, Patron de l'Eglise Catholique, par le T R P Faber ; 1 volume in 32... 0 25
Saint Joseph, Avocat des causes désespérées. Nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante médiation de ce glorieux Patriarche ; par le R P Huguet. "Après la divine Marie, Saint Joseph a un grand crédit et une puissance sans bornes auprès de Dieu pour obtenir des grâces spéciales à ses clients " (Saint Liguori) : 1 volume in 12.......... 0 55
Histoire de Saint Joseph, Epoux de la Vierge Marie, Père nourricier de Notre Seigneur Jésus-Christ, d'après l'évangile, les écrits des Saints Pères, des commentateurs de la Sainte Ecriture et des auteurs ecclésiastiques, par l'abbé Bourassé ; 1 beau volume grand in 8, orné d'un beau portrait de St Joseph ; pleine reliure basane ornée.......... 2 50

En vente à la Librairie de

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS,
237 et 239, rue St. Paul.

Montréal, 1er Mars 1876. 147

LIVRES NOUVEAUX.

Conseils aux acheteurs de chevaux, exposé des maladies par J. Stewart, in 8o br.......... $0 50
Contes et Légendes de J. C. de Saint-Germain in 12 br.......... $0 90
Dernières lettres d'un passant par Arthur de Boisseu in 12 br.......... 75
Dictionnaire des Fiefs, Seigneuries, Chatellenies, etc de l'ancienne France par H. Gourdon de Genouillac, in 8o br.......... 1 50
Dossier No 113 (Le) par Emile Gaboriau, in 12 br.......... 88
Droit en matière de Sépulture (Le) précédé d'une étude sur le matérialisme contemporain par Léon Roux, in 8o br.......... 1 33
Du Pape par le Comte Joseph de Maistre, 24e Edition, in 12 br.......... 1 00
Esclaves de Paris (Les) par Emile Gaboriau, 2 vol. in 12 br.......... 1 75
Etude sur la Société du Crédit Foncier en France, par M. Rambaud de Larocque in 8o br.......... 1 00
Histoire de l'Invasion ; Deuxième Empire, par L. Noir & L. Sacré, in 4o br.......... 4 20
Histoire du règne de Louis XIV, récits et tableaux par M. Gaillardin, 5 in 8o br.......... 7 50
J'y suis, j'y reste par Saint-Genest, gd in 8o br.......... 0 25
Madeleine Miller, histoire alsacienne par Raoul de Navery, in 12 br..... 0 50
Géographie générale, physique, politique et économique, par L. Grégoire, avec 100 Cartes, de nombreuses gravures intercalées dans le texte, types en chromo et gravures sur acier hors texte ; un gros Volume gd in 8o de plus de 1,200 pages.......... 6 25
Maître et la maîtresse de la maison, (Le) par M. me Louise d'Alg, in 12 br.......... 1 33
Le livre de la ferme et des maisons de campagne, 2 forts vol. gd in 8o.... 8 25
Lettres et opuscules inédits du Comte Joseph de Maistre, précédés d'un bibliographie par son fils le Comte Rodolphe de Maistre, 2 vol. in 12 br 1.75 rel.......... 2 25
Manuel de la Jeune mère ou conseils aux jeunes femmes sur les soins que demandent en toute occasion leur santé et celle de leurs enfants en bas-âge, par Mme V. Messager, in 12 br.......... 0 40
Musée-Atlas Universel, historique et géographique, composé de 1o. cent une cartes coloriées ; 2o. deux mille cent quatre-vingt dix-sept notices ; 3o. cinq cents quarante huit sujets gravés sur acier, formant un volume in-4o, reliure percaline, plats dorés.......... 5 00
Nature, (La) Revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie, 2 vols gd in-8 illustrés. 5 50
Science de la Vie, (La) conseils et réflexions à l'usage de tous, par Mde d'Alg. in-12 br.......... 0 90
Vente sur les Enfants Trouvés, (Les) par le Dr. Brochard, in-12 br.......... 0 88

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS
Nos. 12 et 14, Rue St. Vincent, Montréal.
25 fevr—141

LISTE DES BLANCS

EN VENTE AU

BUREAU DE "LA MINERVE"

COIN DES RUES

NOTRE-DAME ET ST. GABRIEL

AUX AVOCATS.

A
1 | Fiat pour Sommation.
2 | Comparution.
3 | Affidavit pour Saisie-Arrêt avant jugement en Mains Tierces.
4 | Affidavit pour Saisie-Revendication.
5 | Déclaration sur Assumpsit.
6 | Déclaration sur Billet.
7 | Déclaration sur Saisie-Arrêt avant Jugement.
8 | Déclaration, Saisie-Gagerie et Résiliation de Bail.
9 | Déclaration sur Action Hypothécaire.
10 | Déclaration en Résiliation de Bail.
11 | Déclaration sur Saisie-Revendication
12 | Opposition afin d'annuler.
13 | Griefs d'Appel.
14 | Réponse à Griefs d'appel.
15 | Motion pour règle Nisi.
16 | Inventaires de Productions.
17 | Avis pour bref de Certiorari
18 | Réclamations en Faillite.
19 | Subpœna—Cour Supérieure.
20 | Demande de Défense.
21 | Forclusion.
22 | Inscription à l'Enquête.
23 | Comparution du Conseil à l'Enquête.
24 | Inscription au Mérite.
25 | Affidavit pour Jugement.
26 | Motion pour Substitution.
27 | Subpœna—Cour de Circuit
28 | Reçus de Dossier.
29 | Mémoir de Frais.
30 | Déclaration—Saisie-Arrêt.
31 | Blancs Généraux.
32 | Défense au fonds en Fait.
33 | Etat de Frais.
34 | Intervention.
35 | Moyen d'Intervention
36 | Avis de Cautionnement en Appel.
37 | Affidavit pour saisie en vertu de acte en faillite 1869.
38 | Lettres d'Avocats.
39 | Enveloppe de Dossiers, C. C.
40 | Enveloppe de Dossiers, C. S.
1 | Enveloppes de Dossiers, C. B. R.

AUX NOTAIRES.

B
1 | Bail (français)
2 | Vente "
3 | Transport (français)
4 | Procuration "
5 | Quittance "
6 | Bail (anglais)
7 | Quittance "
8 | Vente "
9 | Obligation "
10 | Obligation (français)
11 | Contrat de Mariage (fran
12 | Protets (Anglais)
13 | Baux anglais, (longs)
14 | Baux français "
15 | Transports anglais
16 | Engagement d'Apprentis
17 | Obligation française, (longue).
18 | Contrat de Mariage, (anglais)
19 | Protets (français).
20 | Obligation longue (anglais,
21 | Procuration (anglais)
22 | Billet notarié
23 | Vente français (campagne)
24 | Obligation française (campagne)
25 | Bail sous seing privé.

BLANCS

POUR LA COUR DES COMMISSAIRES.

D 1 | Bref de Sommation, (anglais et français)
" 2 | Subpœena
" 3 | Saisie-Exécution
" 4 | Saisie-Arrêt avant Jugement
" 5 | Saisie-Gagerie
" 6 | Saisie-Revendication
" 7 | Saisie-Arrêt en maintierce après le Jugement

COUR DES JUGES DE PAIX.

E 1 | Warrant d'arrestation
" 2 | Bref de Sommation
" 3 | Subpœna
" 4 | Mandat pour faire comparaître un témoin
" 5 | Saisie-Exécution après Jugement
" 6 | Mandat de Saisie sur conviction portant pénalité
" 7 | Cautionnement
" 8 | Mandat d'emprisonnement à défaut de caution
" 9 | Mandat d'emprisonnement.

AUX HUISSIERS.

C 1 | Saisie-Exécution.
" 2 | Saisie-gagerie (français)
" 3 | Saisie-arrêt avant jugement
" 4 | Saisie-gagerie (anglais)

Aux Greffiers des Corporations Municipales ou Scholaires.

F 1 | Mandats de Saisies pour Taxes
" 2 | Procès verbaux de saisies
" 3 | Rôle d'Evaluation
" 4 | Liste Alphabétique.
" 5 | Liste des Jurés

AUX SYNDICS.

G 1—Réclamation en faillite.

En demandant ces blancs, on voudra bien ne pas oublier le numéro.

N. B.—Tous les ordres de la campagne seront exécutés avec soin et promptitude, et le nombre de copies sera envoyé suivant la somme reçue.

—AUSSI—

Papier légal et autres Papeteries ainsi que Carnets d'entrée des causes.

Mémoires de M. de Gaspe

DEUXIEME EDITION.

Prix du Volume..........$1 50

On souscrit dans les Bureaux de *La Minerve* et chez les différents Libraires.

18 Juille

FEUILLETON.

LES HAINES DU DÉSERT

DEUXIEME PARTIE.

(SUITE.)

Après des investigations patientes, les éclaireurs revinrent annoncer qu'ils tenaient la piste.

Cette piste n'était pas celle de la bande, mais celle de l'éléphant apprivoisé.

Ce brave animal, désespérant de sauver les chasseurs à la nage, avait repris terre.

Là, désolé, il avait sans doute fait d'amères réflexions sur l'abandon où il était.

Mais il se souvint des jeunes filles qu'avaient enlevées les gorilles, la veille au soir.

L'éléphant a un flair extraordinaire, une sagacité proverbiale, des ressources d'esprit surprenantes.

Le pauvre abandonné se mit à la recherche des traces laissées par les gorilles.

Il revint d'abord au point de départ ; puis, la trompe au sol, l'œil à tout, il démêla sa route et finit par le trouver, car il arriva à la clairière où les deux mulâtresses avaient laissé les gorilles ivres-morts.

L'éléphant vit les singes endormis.

Il vint à eux, les flaira, les tourna, les retourna et probablement les crut morts.

Point de fillettes.

Mais, sur l'herbe, des jolies empreintes de pieds mignons avec des parfums féminins.

L'éléphant se remit en marche.

C'est ainsi qu'il parvint au but

D'autre part, les singes, en s'éveillant, avaient, eux aussi, trouvé la piste...

De là, rencontre...

Cet itinéraire de l'éléphant paraîtra peut-être au lecteur imaginé invraisemblablement.

Certes, nul ne peut dire ce que fit le mastodonte ; nul ne le suivit pas à pas.

Certes, on ne sait ce qui se passa dans sa grosse tête intelligente et pensive.

Mais le narrateur qui a écrit la relation que nous mettons au net, fut un coureur de bois ; il connut les mœurs du gibier qu'il chassa.

La troupe de chasseurs ne tarda pas à pénétrer dans la forêt, et elle atteignit la clairière, marchant à la file dans le sentier que le passage de l'éléphant avait tracé ; elle attaquait ainsi la clairière.

De là, elle s'en fut à la montagne où les deux jeunes filles étaient arrivées et se trouvaient en face des gorilles.

Les éclaireurs, toujours en avant, purent constater à un certain point, que l'éléphant pouvait être à un quart d'heure de marche ; or, comme cet animal ne fait jamais, en forêt, qu'une demie-lieue à l'heure, comme les nègres étaient surs de lui barrer la route plus tard ; ils s'arrêtèrent.

La troupe se divisa en deux bandes.

L'une devait marcher rapidement par la droite et la gauche de la piste, dépasser l'éléphant, puis se rebattre sur lui avec de grands cris et des coups de feu.

L'éléphant, effrayé, faisait retraite.

Mais alors il tombait dans un piége dressé par le reste des chasseurs, aidés des femmes.

Voici ce piége.

Les nègres s'étaient mis à barrer les arbes autour de la clairière, sauf le quart de cercle de la sortie en face de cette sortie même.

De la sorte, l'éléphant était forcé de s'engager quand même dans un chemin large d'abord, étroit ensuite, que lui avaient ouvert ses ennemis.

Les barrages des nègres consistaient à déplacer les lianes grimpant partout aux arbres, à les réunir vers une hauteur moyenne de quatre pieds environ.

De la sorte elles arrivaient au poitrail de l'éléphant, et elles l'arrêtaient dans sa marche.

On conçoit qu'un animal aussi fort que le gibier chassé pouvait casser une, deux, cinq lieues souvent d'un fourré à un autre ; mais cents lianes descendues des branches supérieures aux branches inférieures, formaient un très-sérieux obstacle, infranchissable même à l'éléphant.

Et ce genre de travail se fait vite.

Les lianes abondent.

Adroits comme des singes, les nègres se hissant sur les arbres en détachent les plantes grimpantes, pour courir à l'autre, et les amènent en faisceau au point voulu.

Puis ils tracent ensuite une sorte de chemin qui va se rétrécissant de plus en plus.

L'éléphant finit par avoir, à droite et à gauche, une sorte de rideau de cordes végétales épineuses qui cèdent à sa pression sans rompre et l'enferment.

Il prend toujours de l'avant et finit par arriver à un point où il lui devient impossible à lui de se retourner ; il est,—comme on dit en vénérie,—*empoché.*

Forcé, s'il veut fuir, de pousser devant lui, il donne dans une succession d'assommoirs ; ces *assommoirs* sont disposés ingénieusement.

Ce sont des gros trous coupés, montés à bras d'homme sur de grands arbres.

Ils y sont disposés de telle sorte que l'éléphant, en marchant, pousse une liane.

Celle-ci correspondant au tronc d'assommage, fait tomber cette masse de bois.

Quand l'éléphant a reçu une dizaine de ces chocs sur le corps il meurt et s'abat.

Souvent le premier coup suffit.

On conçoit quels dangers menaçaient les fillettes.

Un de ces troncs pouvait les tuer.

Sans doute, les nègres les voyant sur le dos de l'éléphant cherchèraient à les prendre vivantes ; mais, dans son effroi, n'était il pas probable que l'animal, quoique moins poussé, n'en continuerait pas moins sa route ?

On se demande, en lisant les descriptions de cette chasse, pourquoi les nègres ne tuent pas l'éléphant d'une balle au lieu de faire tant de préparatifs.

Le motif en est si simple.

Le cuir de l'éléphant est si épais que l'on ne peut le blesser à mort qu'en lui logeant la balle dans de certaines parties du corps très-petites.

Or, en forêt, il est très-difficile de viser ; tantôt une branche, tantôt des herbes voilent le coup.

Puis il faut tuer de très près. Grave danger.

Chassé à balles, l'éléphant tue toujours cinq ou six noirs ; de là, préférence de ceux-ci pour les assommoirs d'un effet si sûr et si peu périlleux.

Pendant que s'opéraient ces préparatifs, les gorilles et l'éléphant s'observaient.

Très-probablement, les singes crurent que les jeunes filles avaient été enlevées malgré elles.

Ils grondaient de fureur.

Mais Leida ayant crié et menacé les gorilles, ceux-ci virent sans doute que les jeunes filles étaient au mieux avec le mastodonte, et ils semblèrent se regarder étonnés.

Ils tournèrent, retournèrent de ci de là, très effarés, ne sachant que décider.

Tout à coup un bruit énorme se fit à cinq cents pas de là, sous bois ; alors l'éléphant, inquiet, prit la fuite avec les deux mulâtresses, et les entraîna vers la clairière.

Les gorilles disparurent épouvantés.

Tous les animaux ont une profonde terreur des noirs qu'ils ne connaissent point.

Les nègres avaient joué de la trompe, et le retentissement de cet instrument avait mis la peur au ventre des singes et de leur adversaire.

A distance, les noirs n'avaient pas vu les jeunes filles ; ils faisaient un bruit infernal.

L'éléphant fuyait.

Quand les noirs reconnurent que le monstrueux animal portait les jeunes filles ; ils se turent.

Il était trop tard.

L'éléphant était engagé bien loin dans le sentier fatal, et devait infailliblement périr... avec lui les fugitives.

(A continuer.)

TELEGRAPHIE

(De toutes les parties du Monde.)

Service privé de "La Minerve."

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 29 mars.

L'ORATEUR prend le fauteuil à 3 heures.

L'hon. M. CARTWRIGHT demande qu'il soit présenté un bill pour amender l'acte 31 Vict., chap. 5, relativement aux comptes publics.

Ce bill est lu la première fois.

L'hon. M. MACKENZIE présente un bill pour amender l'acte relatif à l'indemnité des députés des deux Chambres du Parlement. Lorsque les députés recevaient $6 par jour, dit-il, ils étaient payés de temps en temps au taux de $4 ; aujourd'hui qu'ils reçoivent $10, je voudrais que l'on suivit le même système et que l'on payât au taux de $7.

Après quelques remarques de l'hon. M. HOLTON, le bill est lu la première fois.

M. LANGLOIS présente un bill pour empêcher que le pont de glace entre Québec et Lévis ne soit brisé.

Le bill est lu la première fois.

M. ISAAC demande si l'on enverra, l'été prochain, un ingénieur à Antigonish pour y examiner le hâvre.

L'hon. M. MACKENZIE.—L'ingénieur du département des Travaux Publics a reçu instruction de faire cet examen.

La Chambre se forme en comité général pour examiner les changements proposés aux règlements de la Chambre. Les règlements relatifs aux affaires de routine sont adoptés. Le règlement concernant la présence des étrangers dans la salle des séances est assimilé à celui qui est en vigueur à la Chambre des Communes, en Angleterre ; c'est-à-dire que l'Orateur peut ordonner aux étrangers de se retirer sans qu'il y ait de débat.

A propos de la clause relative aux questions posées par les députés,

M. ROULEAU pense que les députés, lorsqu'ils font des questions aux ministres, devraient avoir des explications. J'ai demandé, dit-il, au Premier-Ministre, pourquoi l'on avait tardé à lancer le bref dans l'élection du comté de Dorchester, et il m'a répondu qu'il ne pouvait pas me dire la raison de ce retard, vû qu'il n'avait eu aucune communication à ce sujet avec l'ancien Ministre de la Justice, qui avait lancé le bref. Je crois que cette réponse n'est pas ce qu'elle devait être.

L'hon. M. MACKENZIE.—Je me permettrai d'appeler à l'ordre l'honorable député, car ce n'est pas le temps de discuter cette question.

M. PALMER.—L'honorable député a le droit de faire allusion à cette affaire.

Sir JOHN A. MACDONALD.—Certainement ; c'est un exemple qu'il cite.

L'hon. M. MACKENZIE.—L'honorable député a discuté la déclaration que j'ai faite à la Chambre, il n'a pas le droit de le faire. Il ne peut pas maintenant commencer à critiquer ce que j'ai dit. Je rappelle l'honorable député à l'ordre.

Sir JOHN A. MACDONALD.—L'honorable député n'est pas hors d'ordre ; il a le droit de dire ce qu'il a dit comme exemple.

L'hon. M. MITCHELL partage l'opinion émise par Sir John A. Macdonald.

M. ROULEAU.—Je voulais citer ce cas comme un exemple.

M. TASCHEREAU.—L'honorable député peut citer son propre cas, mais il ne peut pas en discuter les mérites.

M. ROULEAU.—Le Premier-Ministre aurait pu me dire qu'il ne pouvait pas répondre à ma question, car le Ministre de la Justice actuel est entré en fonctions le 9 mai, et mon élection a eu lieu le 8 juillet dernier.

M. l'ORATEUR fait observer que pendant les deux ou trois dernières années, on a eu l'habitude de permettre aux avis de motions et aux ordres du gouvernement d'être amenés devant la Chambre le lundi, mais, néanmoins, on a permis à tout député de s'y opposer. D'après le règlement tel qu'amendé, il ne sera plus possible d'arrêter le cours des affaires.

Sir JOHN A. MACDONALD est d'opinion que l'on doit changer le règlement.

SÉANCE DU SOIR.

Les bills suivants sont renvoyés au comité général de la Chambre.

Pour incorporer la compagnie d'échange nationale ;

Pour incorporer la "Scottish loan Co." ;

Pour incorporer la compagnie de crédit et d'emprunt.

M. CARTWRIGHT dit qu'il espère présenter, à la prochaine session, un acte en vertu duquel toutes ces compagnies seront incorporées.

M. YOUNG est heureux d'entendre cette déclaration.

Les bills suivants sont lus la troisième fois et passés.

Pour amender l'acte incorporant la Cie. de Gaz d'Ottawa ;

Acte relatif à la banque des Artisans, tel qu'amendé par le comité permanent des banques et du commerce ;

Pour sanctionner l'amalgame de la banque de la Cité et de la banque Royale Canadienne ;

Pour incorporer la Cie. de placements anglo-canadienne, (limitée) ;

Pour incorporer la compagnie nationale de crédit et de placements du Canada ;

Pour prolonger le temps accordé pour le commencement et le parachèvement du pont de la rivière Détroit, et pour d'autres fins ;

Pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance des marchands du Canada.

Les bills suivants sont lus une seconde fois et renvoyés aux comités :

Pour incorporer la compagnie anglo-canadienne de crédit et de prêt, (limitée) ;

Pour amender l'acte d'incorporation de la banque St. Jean-Baptiste.

L'hon. M. LANGLOIS propose que l'on présente un état des permis de pêche.

Adopté.

L'hon. M. ROBITAILLE propose que l'on présente un état de toutes les réclamations qui ont été faites dans la province de Québec relativement à la construction de l'Intercolonial.

Adopté.

Les motions suivantes sont aussi adoptées :

L'hon. M. MITCHELL.—Présentation des documents et correspondances relatifs à la compagnie d'assurance contre le feu de Clinton ;

M. FISET.—Présentation d'états contenant les noms des évaluateurs employés sur le chemin de fer Intercolonial, dans les comtés de Témiscouata et de Rimouski ;

M. WALLACE, (Norfolk), demande des documents relatifs aux accusations portées contre le maître de poste de Bloomsbury, comté de Norfolk ;

L'hon. M. MITCHELL demande des documents, des correspondances, etc., relatifs à la violation de l'acte concernant le chargement des ponts des navires, par la barque "N. Churchill" ;

M. SMITH, (Peel), demande les correspondances relatives aux infractions aux lois du revenu commises par la "Wine growers association of Canada" ;

M. DOMVILLE demande les documents et les correspondances concernant le montant payé à J. G. B. McCready et autres, pour dommages causés par l'Intercolonial ;

M. McKAY, (Colchester), demande copies des soumissions reçues pour la construction de la gare aux passagers d'Halifax.

M. DESJARDINS se plaint que dans plusieurs quartiers du comté d'Hochelaga, le service des postes se fait d'une façon tout à fait irrégulière.

M. CIMON demande copie des instructions données à M. F. X. De Sales-Laterrière, médecin, pour aller vacciner les Indiens de la rive nord du St. Laurent dans le comté de Saguenay, pendant l'année 1875 ;

M. MASSON demande les copies des correspondances échangées relativement au projet d'échange de propriétés dans la ville de Québec, entre le gouvernement de la Confédération et celui de la province de Québec.

La motion de M. Bowell demandant un état des montants d'argent que la Confédération a en banque ou entre les mains des agents financiers, vient sur le tapis.

L'Hon. M. TUPPER dit qu'il ne convient pas que le gouvernement fasse des dépôts dans les banques comme il le fait maintenant.

L'Hon. M. CARTWRIGHT dit qu'il n'a pas d'objection à donner les informations demandées, pourvu que l'état daté du 31 décembre 1871 soit soumis. Le montant déposé à cette date était de $8,000,000, dont $4,300,000 ne portaient pas d'intérêt.

La chambre passe ensuite plusieurs items et s'ajourne à 12.30.

Ottawa, 29 mars.

La pétition pour l'incorporation du pont Royal Albert a été retirée ce matin.

Ottawa, 29.

Au comité des affaires de banque et du commerce, aujourd'hui, MM. A. Allan, de Montréal, Page, ingénieur en chef du département des Travaux-Publics, et Keefer, d'Ottawa, ont été appelés à rendre témoignage au sujet du Pont Royal-Albert.

M. Andrews Allan croit que la construction du pont Royal Albert portera préjudice à la navigation et pourra causer la perte des navires. Un vaisseau qui irait frapper un des piliers du pont, dit-il, sombrerait certainement en trois minutes.

M. Page, ingénieur en chef du département des Travaux-Publics, pense qu'il y aurait moins d'objection à faire passer le pont là où le courant n'est pas rapide.

M. Legge dit que les plans ont été changés de façon à construire le pont dans un endroit où le courant n'est pas rapide.

L'Hon. M. Holton suggère que l'on nomme des ingénieurs compétents pour examiner le hâvre de Montréal, que l'on attende leurs rapports et que la discussion de cette question soit renvoyée à la prochaine session.

L'Hon. M. MacKenzie dit que les ingénieurs n'ont pas reçu instructions de faire de rapport à ce sujet.

L'Hon. John Young dit qu'il est prêt à retirer le bill, vu que M. Page est d'opinion que l'endroit projeté pour la construction du pont n'est pas convenable.

La discussion se prolonge un peu, puis M. Keefer, ingénieur civil, d'Ottawa, est appelé à donner son opinion. Il dit que les piliers du pont projeté seront un obstacle sérieux à l'entrée des navires dans le hâvre ; ces piliers serviront à faire amasser la glace devant la ville de Montréal. Si l'on construisait le pont à un endroit assez éloigné, à l'est du courant, les difficultés pourraient être surmontées.

L'Hon. John Young annonce alors qu'il s'occupera de cette question jusqu'à ce qu'il obtienne un résultat aussi heureux que celui qu'il a obtenu lorsqu'il s'est agi de la construction du pont Victoria.

Ottawa, 29.

Une grande assemblée a eu lieu hier, en faveur de la candidature de M. Walker, comme maire de la ville.

Un concert a été donné ce soir au bénéfice des jeunes crieurs de journaux.

Le bill relatif à la construction du pont du chemin de fer du Canada Sud a été retiré.

M. Devlin a donné un avis de motion, en faveur de la représentation de la minorité.

Québec, 29.

M. Maguire, "reporter" du "Mercury" a intenté un action en dommages contre le capitaine Holiwell, qu'il accuse de l'avoir traité d'insensé.

Le nouvel appareil de M. John Jones, pour sonner les cloches, a été placé dans le beffroi de l'église anglicane.

Québec, 29.

Dans les commentaires qu'il consacre à l'affaire Daoust, le *Canadien* dit que d'un seul mot il pourrait faire monter sur l'échafaud un certain député siégeant à la Chambre des Communes.

M. Hall, qui s'est porté candidat à Mégantic, est parti ce soir pour ce comté.

La troupe McDowell, de l'académie de musique de Montréal, doit venir à Québec la semaine prochaine.

Service de la Presse Associée

Pour "La Minerve."

AMERIQUE.

Washington, 29.—Le général Schenk a comparu aujourd'hui devant le comité sur les affaires étrangères.

Il dit : Croyant sincèrement à la valeur de la mine et à l'honnêteté de la vente, j'ai acheté et payé les actions dont je suis actuellement nanti et j'ai subi des pertes considérables. Je suis prêt à prouver devant le comité que tout ce qu'on a dit contre moi est faux ; que les témoins qui ont soutenu ces accusations ne sont pas dignes de foi ; que la vente de la mine a été honnête et loyale, sans fausseté ni fraude et faite par des hommes qui, croyant en sa valeur, avaient dépensé de fortes sommes pour en faire l'acquisition ; que pendant plus d'un an après la vente de la mine a donné chaque mois de forts dividendes.

New-York, 29.—Le juge Benedict a rendu son jugement dans l'affaire d'extradition de Lawrence. Il dit que le prisonnier extradé ne peut subir un procès que sur les accusations contenues dans les papiers d'extradition.

Chicago, 29. — L'ouragan d'hier a été sans doute le plus violent de la saison. Il est tombé dans la ville un pied de neige et plus de deux pieds dans certaines parties de l'Illinois et du Missouri. Les voies des chemins de fer sont bloquées, deux trains seulement sont partis hier soir de Chicago.

Nouvelle-Orléans, 29. — Le gouverneur Kellog a ordonné au sollicitor du district de Bâton Rouge d'intenter immédiatement des poursuites contre les auteurs des derniers troubles.

Springfield, Mass., 29.—Le pâté de maisons de briques du maire Anderson, rue Taylor, a été la proie des flammes. Les pertes sont estimées à près de $20,000.

EUROPE.

(Par le Câble Transatlantique.)

Bruxelles, 29.—La cour de cassation a rejeté l'appel de Carl Vogt, condamné à être exécuté.

Londres, 29.—Le *Daily Telegraph*, dans un article qu'il consacre à la rumeur annonçant l'indisposition de l'empereur de Russie, dit qu'il sait que le Czar est griavement malade et que les médecins lui ont recommandé un séjour prolongé à Ems et ensuite en Suisse. Il pense que son fils gouvernera l'empir en son absence.

Une dépêche spéciale de Berlin au *Times*, dit que la perspective d'une régence en Russie donne lieu à beaucoup d'appréhensions, à cause des sympathies anti-prussiennes du Czarowitch.

DERNIER BULLETIN.

Quatre Heures A.M.

AMERIQUE.

Albany, N. Y 29.—La législature a élu aujourd'hui l'hon. John O. Dix régent de l'Université, à la place de Prosper M. Wetmore, décédé.

Brooklyn, 29. — Durant la tempête d'hier, une maison de bois recouverte en briques, habitée par un nègre du nom de Beardek, à été renversée par l'ouragan. La femme, qui était sur le point de devenir mère, et un de ses enfants ont été ensevelis sous les ruines.

Washington, 29.— Le président est malade depuis deux jours, il n'a pas reçu de visites aujourd'hui.

EUROPE.

(Par le Câble Transatlantique.)

Londres, 29.—Le *Times* de ce matin termine ainsi un article de fond qu'il consacre au récit des souffrances des passagers qui ont survécu au naufrage du navire d'émigrants le *Strathmore* : "Le bâtiment qui a recueilli les naufragés était un baleinier américain qui se dirigeait vers les pêcheries du sud ; on nous dit que son capitaine a abandonné les profits de la saison, par compassion pour les malheureux qu'il a sauvés aux îles Crozets et qui n'auraient pu recevoir les soins que méritait leur état, s'il avait continué son expédition. Nous sommes persuadé que le peuple anglais appréciera ce sacrifice à sa juste valeur et saura récompenser cette noble action."

Dans sa seconde édition de l'après-midi, le *Times* publie une dépêche de Berlin contenant ce qui suit :

"La presse russe abandonne tous les jours la position qu'elle avait prise au commencement de la rébellion de l'Herzégovine. Elle n'insiste plus sur la nécessité de laisser intact le territoire de la Turquie, et n'appuie pas davantage sur l'importance d'une entente entre la Russie et l'Autriche. Au contraire, l'*Invalide Russe*, organe officiel, attribue la position dangereuse dans laquelle se trouvent placés les insurgés, à la partialité de l'Autriche pour la Turquie, oubliant entièrement que les agissements du gouvernement autrichien ont longtemps reçu le support de la Russie."

Londres, 29.— Dans son article financier, le *Times* dit que le capital requis pour les dépenses préliminaires de la construction du tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre, se souscrit rapidement. La compagnie française a déjà deux millions de francs, la moitié du montant requis, et la compagnie anglaise a réuni une somme à peu près égale. Les expériences commenceront avant longtemps.

La *Gazette de Moscou*, qui est toujours bien informée, a tout d'un coup changé de ton ; elle prépare le retrait des troupes turques de l'Herzégovine, prétendant que tant qu'elles seront dans ce territoire les réformes proposées ne pourront être mises à exécution.

Paris, 29.—Il paraît que les représentants de la France et de l'Angleterre s'assembleront prochainement pour négocier un nouveau traité de commerce.

Londres, 29.—Le Dr. Henry Litherbey, médecin bien connu à Londres, vient de mourir.

MM. Streckeisen Biskoff & Cie., marchand de cette ville, ont déposé leur bilan ; leur passif est estimé à $600,000.

Vienne, 29.—La nouvelle de la résignation de M. Navikoff, ministre russe à cette Cour, à la suite de dissentiments avec le comte Andrassy, est officiellement contredite. Le *Times* de Londres avait le premier enrégistré cette rumeur.

AFFAIRE GUIBORD

Les pamphlets suivants sont en vente aux Bureaux de *La Minerve :*

Question de Refus de Sépulture

Rapport de la Cause avec le Text du Jugement de Son Honneur le Juge Mondelet.

Opinion du Juge Rolland dans a Cause de Nau vs. Mgr. Lartigue

Opinion de l'Hon. Juge MacKay

Réflexions d'un Catholique sur l'affaire Guibord.

Jugement rendu en Cour de Revision, samedi, le 10 Septembre.

Dame Brown vs. la Fabrique de Montréal, Intimée.—Jugement rendu le 7 Septembre 1871.

PRIX DES 5 PAMPHLETS - - - - $2.00

ACADEMIE DE MUSIQUE

DE QUEBEC

CONCOURS DE 1876

Les Concours de 1876 auront lieu LUNDI, le 5 de JUIN prochain, dans la cité de Montréal.

Matière des concours pour l'obtention des diplômes de *seconde classe :*

ORGUE. — Prélude n. 2, (trois préludes et fugues) ....MENDELSSOHN
(édition Novello, Ewer & Co.)
PIANO. Premier mouvement de la sonate en sol (12 sonates for the piano) ....CLEMENTI.
(Augener et Tolman, éditeur)
VIOLON — Cavatine ....RAFF
VOIX. Solfége—Examen sur les principes élémentaires.
COMPOSITION.—Genre du choix du concurrent.

Matière des concours pour l'obtention des diplômes de *première classe.*

ORGUE. —*Allegro vivace* et fugue (do majeur) ; deux derniers mouvements de la sonate n. 2 (six sonates pour orgue) ....MENDELSSOHN
(éd tion Novello, Ewer & Co.
PIANO.—*Presto agitato.* Finale de la sonate en do dièze mineur (Moonlight Sonata). BEETHOVEN
VIOLON.—*Andante* et *Rondo* du 4e Concerto..........VIOTTI
VOIX — Soprano.—*Il va venir.* —(*La Juive*)..........HALEVY
ou bien :
Me voilà seule enfin, air de *La Reine de Saba* .... GOUNOD
Con alto *Jour heureux et plein d'ivresse* (Ah ! quel giorno) cavatine de *Sémiramis*..........ROSSINI
ou bien :
O rest in the Lord ! (Elie).. MENDELSSOHN
Ténor. *De ma fidèle amie,* (*Don Juan*) .... MOZART
Bass.—*A ma voix naissez !* récitatif de la *Création* HAYDN
HARMONIE Théorique et pratique.
COMPOSITION.—Genre au choix du concurrent.

Concours Spéciaux.

Un prix sera accordé au concurrent heureux qui présentera une composition d'un mérite exceptionnel, et le titre de *Lauréat* pourra lui être conféré aux conditions exigées par l'article 14e de la *Constitution de l'Académie.*

Un autre concours spécial sera ouvert pour le Piano Morceau de concours : FINALE de la GRANDE SONATE de THALBERG, op. 56. Un prix sera également accordé au concurrent heureux, ainsi que le titre de *Lauréat* aux conditions portées à l'article 14e de la *Constitution.*

ERNEST GAGNON,
Président.
CLOD. DELISLE,
Secrétaire.

Québec, 2 Mars 1876.—147

La Nouvelle Compagnie du Gaz

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE se tiendra aux usines de la rue Ottawa,

Samedi, le premier jour d'Avril prochain, à une heure P.M.,

pour recevoir le rapport annuel des Directeurs et un état général des affaires ; aussi pour adopter la recommandation des Directeurs pour discontinuer le paiement d'un escompte supplémentaire aux actionnaires.

Immédiatement après, une ASSEMBLEE SPECIALE des actionnaires se réunira dans le but d'augmenter le capital-actions de la Compagnie jusqu'au montant de deux cents mille dollars.

Par ordre du Bureau,

J. F. SCRIVER,
Secrétaire.

N. B.—Les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au bureau de la rue St. Jacques, afin de les faire enrégistrer, deux jours au moins avant la date de l'assemblée.

20 mars.—161 0

Compagnie des Chars Urbains

DE LA

CITÉ DE MONTRÉAL.

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE, pour les six mois finissant le 31 Mars 1876, de

TROIS [3] PAR CENT

sur le capital-actions payé de cette Compagnie, a été déclaré et sera payable aux bureaux de la Compagnie, No. 5 6, rue Craig, le et après

VENDREDI, 7 AVRIL PROCHAIN

Les livres de transfert seront fermés du 21 courant jusqu'au 7 du mois prochain, les deux jours inclusivement.

Par ordre du Bureau,

JOHN G. R. DRISCOLL,
Secrétaire.

Montréal, 23 Mars 1876.—165

LA MINERVE

Jeudi matin, 30 *Mars* 1876.

Les casernes des Jésuites. } Pourquoi le gouvernement local, — s'écrient de temps à autre les rouges de Québec, — pourquoi les ministres ne construisent-ils pas les nouveaux édifices du Parlement ? Après avoir fait espérer à la ville le commencement prochain des travaux, ils l'ajournent d'une année à l'autre.

Ces plaintes sont peut-être fondées, mais ceux qui les font, se trompent d'adresse. C'est à Ottawa qu'il faut les expédier et non à Québec. En effet, le gouvernement provincial ne peut mettre son projet à exécution, parce que les ministres bas-canadiens à Ottawa lui barrent la route. Il avait été décidé que l'on construirait ces édifices sur l'emplacement des casernes des Jésuites. Le gouvernement de Sir John avait passé l'ordre en conseil, par lequel le Canada cédait à notre province cette propriété. A leur arrivée au pouvoir, les rouges arrêtèrent les procédures nécessaires à l'exécution de cet ordre en conseil, et depuis, ils n'ont pas même daigné répondre aux demandes du gouvernement local, relativement à cette affaire.

M. Masson a voulu avoir des explications à la séance de lundi, et il n'a guère été plus heureux que nos amis de Québec. Le discours de M. Masson devait forcer le gouvernement à s'expliquer, si nous pouvions attendre le plus simple acte de justice ou de courtoisie de la part de ces messieurs. Le député de Terrebonne a clairement établi que non-seulement le gouvernement fédéral ne nous faisait pas une faveur en donnant possession de cette propriété au gouvernement de Québec, mais qu'il y était obligé en droit et en raison. Il a cité une foule de documents pour établir les droits de Québec sur cette propriété et ces droits sont écrits dans les statuts et les ordres en conseil du gouvernement impérial.

M. Masson a établi : 1o. Que l'ancienne province du Bas-Canada avait réclamé les biens des Jésuites du gouvernement impérial ; 2o. Que ce dernier avait reconnu ce droit ; 3o. Que le parlement du Canada avait déclaré par une loi que les fonds provenant de ces biens devaient être affectés aux fins de l'éducation *dans le Bas-Canada ;* 4o. Qu'un ordre en conseil du gouvernement conservateur reconnaissait nos droits et mettait le gouvernement de Québec en possession de cette propriété.

Afin de mettre le public à même de juger de la justice de la réclamation de M. Masson et de l'abus de pouvoir dont se rend coupable le gouvernement fédéral, citons quelques-uns des documents sur lesquels le député de Terrebonne s'appuyait.

En 1831, la Chambre d'Assemblée adressait au parlement impérial une requête dont nous détachons le passage suivant :

Requête de l'assemblée législative aux Lords spirituels et temporels de la Grande-Bretagne et d'Irlande, réunis en parlement :

"Que nonobstant les progrès que le peuple de cette province a faits du côté de l'éducation, au moyen des actes récents de la législature, l'effet des obstacles opposés à sa diffusion générale, résultant de ce que les revenus des biens du ci-devant Ordre des Jésuites ont été détournés de l'objet auquel ils étaient originairement destinés, de la non exécution de la promesse faite en l'an mil huit cent-et-un, de terres pour les écoles et du rejet par le conseil législatif de plusieurs bills en faveur de l'éducation est encore péniblement senti dans toute la Province et en retarde considérablement la prospérité. (Journaux de la Chambre d'Assemblée, 16 mars 1831)."

Voici maintenant la réponse de Lord Goderich adressée à Lord Aylmer, alors gouverneur du Canada, et par laquelle il reconnait les droits de notre province :

Réponse de Lord Goderich adressée à Lord Aylmer :

"Je vois que certains bâtiments faisant partie des biens des Jésuites qui autrefois servaient de collège ont été depuis employés constamment comme casernes pour loger les troupes du roi. Il y aurait évidemment de grands inconvénients, à essayer d'opérer un changement immédiat à cet égard et je suis convaincu que l'Assemblée verrait avec chagrin une mesure qui pourrait diminuer l'aise ou mettre en danger la santé des troupes du roi ; si, cependant l'Assemblée était disposée à procurer des casernes suffisantes de sorte à assurer d'une manière permanente ces objets importants, Sa Majesté sera préparée (sur l'accomplissement d'un tel arrangement à la satisfaction de votre Seigneurie) à consentir à ce que les bâtiments en question soient affectés à la même destination que celle à laquelle les fonds généraux des biens des Jésuites sont sur le point d'être rendus."
(Journaux de la Chambre, 18 nov. 1831.)

Le gouvernement impérial ayant reconnu les droits de notre province, voyons maintenant ce que pensait de cette question, l'assemblée législative du Canada. Dans les journaux, en 1846, nous trouvons la résolution qui suit :

"Résolu que les revenus et les intérêts provenant des biens du ci-devant ordre des Jésuites et maintenant à la disposition de la législature pour des fins d'éducation dans le Bas-Canada, *seront offerts aux fins de l'éducation* dans cette partie de la province du Canada ci-devant *appelée le Bas-Canada* et que pour l'année 1846, ces fonds soient divisés comme suit : 28 mai 1846, journaux de la chambre d'assemblée.

Le parlement canadien composé des députés du Haut et du Bas-Canada, partageait l'avis du gouvernement impérial.

Pour mieux établir qu'il n'a pas changé d'avis, citons encore la clause suivante de vos statuts, 1856.

"Les biens et les propriétés du ci-devant ordre des Jésuites qu'ils soient en possession ou à échoir, y compris tous deniers mis en fonds ou placés, ou qui seront mis à fonds sont par le présent appropriés aux fins du présent acte et constitueront un fond qui sera appelé fond de placement, d'éducation supérieure du Bas-Canada et qui sera sous le contrôle et régie du gouverneur en conseil pour les fins du présent acte, "
[Statuts du Canada 1856]

Comme nous l'avons dit plus haut, il existe un ordre en Conseil passé en 1873, mettant le gouvernement de Québec en possession de ces biens.

Le discours de M. Masson a été un vrai plaidoyer que les juges de la Cour d'Appel auraient trouvé aussi éloquent que bien raisonné. Il était sans réplique, M. Mackenzie n'a su que répliquer: "Il y a des difficultés légales, a-t-il dit, la question des titres n'est pas claire." Il nous semble qu'en deux ans, on aurait dû avoir le temps de la trancher au département de la Justice. La réponse du Premier-Ministre clochait évidemment et M. Cauchon voyant son chef dans l'embarras, crut être très-habile en portant l'attaque dans le camp ennemi pour opérer une diversion. "Si le gouverneur de Québec veut donner de l'ouvrage aux ouvriers, pourquoi ne construit-il pas le Palais de Justice ? D'ailleurs, il vaudrait mieux construire les édifices en dehors des murs." Tout le monde en Chambre s'est demandé si M. Cauchon avait des terrains à l'endroit indiqué. MM. Langevin, Baby et Blanchet replacèrent la question sur son véritable terrain pour forcer M. Mackenzie à donner une réponse catégorique et explicite. C'est alors que M. Casgrain voulut, lui aussi, embrouiller la question, mais sans succès. M. Masson, avant la clôture du débat, essaya encore d'arracher une réponse. Le Premier-Ministre se renferma de plus en plus dans le même cercle de déclarations équivoques et ne voulant rien dire.

Il va sans dire que ce sont les ministres chargés de sauvegarder les intérêts de la Province de Québec, qui font tous ces embarras. Quel patriotisme ? Non seulement ils ne nous obtiennent rien du gouvernement fédéral, mais encore ils s'opposent à ce qu'on nous rende ce qui nous appartient. Et ces gens-là s'appellent des libéraux !

Les Américains en liesse } La politique financière du gouvernement, qui a causé un si grand désappointement à nos commerçants et à nos industriels, a réjoui fort les commerçants et les industriels américains. L'augmentation de tarif, que les premiers espéraient et que les derniers redoutaient, n'ayant pas eu lieu, il est naturel que ceux ci se réjouissent lorsque ceux-là s'attristent. Les Américains, qui font du Canada depuis deux ans un marché à perte (*slaughter market*) pour leurs produits et leurs denrées en excès, vont pouvoir continuer à faire à nos industriels une concurrence ruineuse. Ils sont protégés dans l'exploitation de cette industrie par le gouvernement canadien lui-même, qui se fait un jeu de leur ouvrir à deux battants la porte de notre pays et de leur livrer en pâture notre marché. Aussi avec quelle joie ils ont accueilli la nouvelle que le tarif ne serait pas changé. L'extrait suivant d'un article que publie à ce sujet l'*Express* de Buffalo, peut donner une idée du contentement que la politique de MM. Cartwright et MacKenzie cause aux Américains. Le gouvernement fédéral, qui refuse d'accorder au commerce canadien la protection que celui-ci demande, protége au contraire les industriels américains contre les nôtres et à nos dépens. C'est une politique *patriotique* au point de vue américain. Voici l'article du *Buffalo Express*, auquel nous venons de faire allusion :

Pour une fois nous avons de l'obligation aux libres-échangistes.

Le parlement canadien avait songé à recourir à un tarif protecteur, afin de faire cesser par ce moyen la terrible crise financière et d'empêcher la ruine de toutes les manufactures du pays. *Cela constituait un danger menaçant pour les manufacturiers et les producteurs américains*, puisque, en vertu d'une loi du commerce que tout le monde connait, et que les libres-échangistes seuls refusent de comprendre, —l'augmentation de taxe en question *serait tombée sur les commerçants américains et non sur les acheteurs canadiens*, —de la même manière que les marchands canadiens qui exportent aux Etats-Unis reçoivent d'autant moins que notre tarif est plus élevé. Un cheval canadien valant autant qu'un cheval de New-York de $100, ne rapportera au vendeur ici que $80, les droits étant de $20.

Et, c'est au fond, cet état de choses qui irrite le Canada aujourd'hui. Mais, cependant, les Canadiens ne nous ont pas opposé un tarif protecteur, et les *libres-échangistes américains ont aidé* à persuader au Parlement d'Ottawa de ne pas protéger les Canadiens *et de ne pas taxer les Américains*. David A. Wells écrivit une lettre persuasive aux libres-échangistes canadiens, et les abjura de soutenir énergiquement les grands principes et la politique libérale du libre-échange, et de ne pas adopter les vues étroites, *et la politique égoiste des Etats-Unis, qui ont établi et maintiennent la protection.* De sorte que le Parlement Canadien, conformément à ces vues, a décidé de continuer à notre égard la politique large et philanthropique, et de nous *laisser approvisionner son peuple de toutes les choses nécessaires à la vie*.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour reconnaître ce service *que les libres-échangistes ont rendu à ce pays, que c'est le premier qu'ils nous aient jamais rendu*. Tant qu'ils continueront ainsi *à donner le libre-échange aux autres nations et à nous laisser la protection*, nous pouvons les tolérer. *Les doctrines libres-échangistes* en ce pays, comme beaucoup d'autres produits indigènes superflus, doivent être exclusivement réservées *pour l'exportation*.

Ces compliments devront résonner agréablement aux oreilles de nos libéraux, qui s'entendent si bien à faire les affaires des fabricants américains aux dépens de nos industriels.

L'affaire de la Mine Emma. } Parmi les scandales officiels qui occupent en ce moment l'attention publique aux Etats-Unis, celui qui est connu sous ce nom est un des plus importants. Il s'agit d'une de ces duperies gigantesques, pour attraper des actionnaires, comme les Américains seuls savent les organiser. L'affaire de la Mine Emma peut servir de pendant à celle du *Memphis el Paso ;* elle a aussi beaucoup de ressemblance avec certaines histoires de mines et de carrières mieux connues en Canada qu'aux Etats-Unis. C'est à l'occasion de cette transaction que le général Schenck, ministre américain à Londres, a dû donner sa démission. Le télégraphe et les journaux nous entretiennent depuis longtemps de cette affaire ; nous croyons, pour ce motif, devoir reproduire la narration suivante, que publie le *Courrier des Etats Unis*, et qui fait connaître l'origine et la marche de cette intéressante histoire :

L'histoire de la Mine Emma, dont on s'occupe en ce moment à Washington, et qui va amener aujourd'hui même le général Schenck, tout récemment ministre des Etats-Unis à Londres, devant le comité des affaires étrangères de la Chambre des représentants, formerait un des chapitres les plus merveilleux des Mille et Une Nuits.

Il y avait une fois à Elgin, dans l'Illinois, un pauvre fermier nommé Robert B. Chisholm, qui était possédé du démon des découvertes, et qui passait sa vie dans les montagnes à chercher des trésors. Il négligeait son petit domaine, et n'y revenait que quand, épuisé de fatigues et de privations, il avait besoin de se refaire et de se procurer quelques ressources pour recommencer sa vie vagabonde. Il courut ainsi, errant et protestant, la californie, le Nevada, l'Orégon, la Colombie Britannique, l'Utah, et tous les Etats miniers du Far-west. En 1861, il était sondant et minant non loin de la ville du Lac Salé, lorsqu'il se trouva dans le bureau d'un certain docteur O. H. Conger, faisant métier d'essayer les métaux, au moment où un vieux soldat, nommé Silas Brain, apportait un lot de mineral qu'il avait trouvé dans un ravin appelé Little Cottonwood. Le mineral était si riche que Chisholm en fut émerveillé et que le nom de Little Cottonwood resta gravé dans son esprit.

Cependant Chisholm retourna à ses travaux, toucha dix fois la fortune du doigt, et finalement se retrouva dix fois aussi pauvre qu'avant. Ce ne fut qu'en 1868 qu'il songea de nouveau au cabinet du docteur Conger. Silas Brain était mort ; la place avait été abandonnée. Des recherches avaient été faites dans les environs et plusieurs mineurs entreprenants y avaient échoué ; bref le ravin de ses rêves était désert ; mais il avait toujours son idée fixe, et il y retourna, persuadé que la vraie veine avait échappé aux prospecteurs Il attendit jusqu'à l'automne, et partit pour Little Cottonwood, accompagné d'un vieux routier du pays nommé J. F. Woodman, et tous les deux, montés sur leurs mules, portant des couvertures et des provisions, atteignirent bientôt le ravin fortuné, encaissé entre une double muraille de rocher à pic, coupée çà et là de tranchées non moins abruptes.

Un mois se passa à piocher, à remuer les pierres, à sonder les crevasses, et la fatigue commençait à venir, lorsque Chisholm trouva quelques spécimens isolés qui ressemblaient au mineral de Silas Brain. C'était au pied d'une pente qui s'élevait à 500 pieds de haut. Ces spécimens avaient évidemment été roulés, et il fallait remonter la déclivité pour en trouver l'origine. A 150 pieds de hauteur environ, il aperçut une crevasse, large de trois à quatre pouces, pleine d'oxide de fer, d'ocre rouge etc., mais sans la moindre apparence d'argent. Il ne se découragea pas et remonta toujours, jouant du pic et de la sonde ; l'hiver était venu, et il s'en alla pour revenir lui-même au printemps de 1869 il envoya à sa place son fils, William rejoindre Woodman, qu'il rencontra à Brigham City ; le jeune homme avait alors $10 dans sa poche, et Woodman pas un sou. Ils trouvèrent moyen cependant d'acheter à crédit une mule et des provisions, et les voilà en route pour le pays des millions ; là une bonne chance leur arriva ; ils firent la rencontre de deux prospecteurs, un capitaine James Smith, de Chicago, et un autre capitaine, nommé James McDay, qui leur avancèrent un millier de dollars, avec la condition que, s'ils échouaient dans leur entreprise, ils rembourseraient la somme, et que, s'ils réussissaient, les prêteurs auraient une part dans les bénéfices. Ces braves capitaines ne firent pas une mauvaise affaire, car plus tard ils eurent chacun un sixième dans les produits de l'entreprise.

Cependant, dans le courant de l'été, Chisholm le père avait vendu sa ferme, et il put envoyer $1,000 à son fils. C'était son dernier enjeu, attendu que si l'expédition échouait, il restait sans le sou et sans asile. Mais la malchance cessa de le poursuivre ; la veine tourna et la fortune commença à sourire. William et Woodman avaient extrait à peu près trente tonnes de "float," c'est-à-dire de mineral de pauvre qualité, mais se vendant néanmoins $30 la tonne prise sur place. Avec cet argent, ajouté au prêt des capitaines qui commençait à s'épuiser, —car les entêtés pionniers avaient pris des manœuvres pour les aider, ils creusèrent jusqu'à 90 pieds de profondeur sans trouver autre chose qu'un rognon de mineral, pesant seulement 25 livres, mais d'une grande richesse. Enfin vers le milieu d'octobre ils tombèrent sur une *chambre* de mineral solide, dont il était impossible alors de supputer l'étendue, mais qui, comme l'avenir l'a démontré, ne mesurait pas moins de 125 pieds de long sur 45 de large et 90 de hauteur. Là était la masse métallique ; là était une véritable carrière d'argent qui fut depuis la fameuse mine Emma.

Le reste de l'histoire peut se raconter en peu de mots. La mine était trouvée, et plus on plongeait avant, moins on en trouvait la fin, en long et en large, et plus le minerai avait de valeur. Il *payait* jusqu'à 100 et 200 dollars la tonne. On en pouvait tirer un nombre illimité de tonnes par jour, et l'hiver arriva sur ces brillantes perspectives.

En février 1870 les heureux mineurs firent *recorder*, c'est-à-dire enregistrer sur les livres du district, leur précieuse conquête, mesurant 3,000 pieds dans la direction supposée de la veine ; 2,400 pieds furent attribués ; à Chisholm et à Woodman, 800 pieds chacun, 400 pieds au capitaine Smith et autant au capitaine Day ; enfin 600 pieds à des gens nommés Woodhull, qui les revendirent plus tard. Le bruit de la découverte s'étant répandu il en est résulté d'innombrables procès intentés par d'anciens mineurs qui prétendaient à des droits antérieurs de propriété ;—de ce nombre était un nommé Lyon, lequel est en ce moment un des témoins importants dans l'enquête qui se déroule à Washington.

La valeur de la mine était alors inconnue, et il serait inutile de passer en revue toutes les péripéties par lesquelles a passé l'exploitation. Des banquiers de Salt Lake City, qui avaient acheté, en 1870, 400 pieds des lots de Chisholm et Woodman pour $30,000, en tirèrent dans le courant de cette année pour plus de $[illegible]00,000 de minerai qui fut envoyé en Angleterre.

A peu près à cette époque, deux capitalistes de New-York, nommés Trenor W. Park et le général Henry Baxter entrèrent dans la spéculation, et achetèrent moitié d'intérêt pour $375,000 qui furent payés un tiers comptant, et le reste à trente et soixante jours. Les travaux furent poussés activement ; il fut envoyé en Angleterre, dans le courant de janvier, 3 000 tonnes donnant un produit net de $ 36[illegible].

Depuis ce moment, Park et Baxter furent seuls chargés de l'exploitation. Une société en commandite fut formée sous le nom de "Emma Mine Company of New-York" au capital de $2,500 000. Mais il ne fut pas émis d'actions, les parts d'intérêt restant entre les mains des associés primitifs. Puis Park et Baxter finirent par les acheter. Chisholm vendit ce qui lui restait en avril 1872, soit 387 pieds pour lesquels il reçut $256 000 comptant. La totalité avait en résumé coûté environ $[illegible],000 000 aux propriétaires actuels, qui ne cessèrent de poursuivre les travaux avec une extrême activité, jusqu'au moment où, ayant tiré de la mine à peu près ce qu'elle contenait, plusieurs fois assurément ce qu'elle leur avait coûté, ils prirent la généreuse résolution de la vendre aux Anglais au prix de $5,000,000.

Tel est en raccourci l'origine de la fameuse Emma Mine Company, qui a été lancée sur le marché de Londres avec tant de fracas, et qui, une fois les actions placées, s'est écroulée comme par enchantement ; ce n'était plus qu'une vaste excavation désormais envahie par les eaux et la vase, et où ont fait le plongeon les intérêts des gogos qui s'était laissé prendre à l'appât des immenses trésors envolés.

Les choses en sont là aujourd'hui, et c'est pour répondre sur la part qu'a prise le général Schenck, alors ministre des Etats-Unis en Angleterre, à l'émission des actions qu'il a été cité à comparaître devant les tribunaux correctionnels de Londres, et qu'il est appelé à s'expliquer aujourd'hui même devant le comité des affaires étrangères à Washington. Le général Schenck a-t-il été complice ou dupe ? c'est là ce qu'il s'agit d'éclaircir, et on conçoit que l'opinion publique soit vivement préoccupée d'une affaire où est si gravement compromis, à l'intérieur et à l'étranger, l'honneur d'un des plus hauts dignitaires de la République.

INFORMATIONS GENERALES.

ACTUALITES.

Nous apprenons que l'honorable juge Loranger est parti hier d'Ottawa par le train de deux heures pour intenter des procédés au Criminel contre les signataires de la requête présentée contre lui, et leurs complices, dont les noms seront bientôt connus.

Le public connait déjà l'atroce conspiration dirigée contre le juge Loranger et le résultat qu'elle a eu en Chambre.

La nouvelle que nous avons donnée, au sujet du service d'été de la compagnie de navigation de Longueuil, contenait quelques inexactitudes.

C'est à dix heures du soir, et non à sept, comme nous l'avions annoncé, que part le dernier bateau de Longueuil pour Montréal, et c'est à huit heures et quart, au lieu de sept heures et quart, qu'a lieu le départ du vapeur abordant à Montréal même.

Le *Gaulois* de Paris, du 15 mars, annonce qu'il y a rupture complète entre Jules Simon et Gambetta. On dit même que des explications très-vives auraient été échangée entre les deux chefs de la Gauche.

Notes Locales.

LA CONFERENCE DE M. P. LEMAY.—Un auditoire choisi, mais relativement peu nombreux, s'était rendu hier soir à la salle du Cabinet de Lecture pour entendre M. P. Lemay parler des "poètes illettrés de Lotbinière," comté qui a vu naître M. Lemay. Ce travail fort intéressant a été très-goûté du public et nous révèle des poètes populaires dont les essais méritent d'être conservés. Nous mentionnerons, entre autres, les deux chansons de Lazare Tassé, intitulées : "*Les oiseaux*" et "*Ursule notre engagère.*"

Monsieur Lemay a ensuite lu une pièce nouvelle, de sa composition, intitulée : "1837, *coup d'œil sur le passé*." Beaux sentiments, beaux vers et applaudissements chaleureux.

M. l'abbé Chandonnet qui présidait la séance l'a terminée en lisant une lettre très-remarquable d'Octave Crémazie, accusant réception des *Vengeances*, autre poëme de M. Lemay et donnant une appréciation de cet œuvre.

DE RETOUR. — Nous sommes heureux d'annoncer que M. Ovide Côté, qui était allé en Europe pour affaires commerciales, est arrivé hier à Montréal.

PASSAGERS.—Voici les noms des passagers de cabine, arrivés à New-York le 25 courant à bord du steamer *Java*, de la ligne Cunard : M Joseph Duhamel et sa dame ; MM J Battle, R M Brereton, H Z Budge, Dr. G W Carmen, H W Davies, A Dobell et sa dame, C Donovan et sa dame, J Hunter, J Ille, A Jacoby, J Jones, Mlle McCabe, MM J McDonald, J Merrill, J Ollendorff, Mlle Robinson, MM C J Taylor, W Dowley, W Tucker et J Wimpfheimer.

HABEAS CORPUS. — Hier matin M. Keller a fait une demande d'habéas corpus en faveur de Hugh Connelly, accusé de vente de boissons alcooliques sans license.

La cause a été prise en délibéré.

L'ENLEVEMENT DE LA NEIGE.—Les personnes dont les noms suivent ont été condamnées à de légères amendes, par le tribunal du Recorder, pour avoir laissé accumuler une trop grande quantité de neige sur leurs trottoirs :

Andrew Allan, rue McTavish ; John Fairbairn, rue Mansfield ; Chas. Dowling, rue St. Paul ; et Francis McKenna, rue Victoria.

NOUVEAUX FAILLIS.—La *Gazette officielle* de Québec publie la liste suivante de nouveaux faillis et la date de l'assemblée de leurs créanciers :

J Duclos, Montréal, 18 avril ; J A Leblanc, Montréal, 19 avril ; G H Talbot, Lévis, 19 avril ; L A Dastous et T A St Laurent, Québec ; 18 avril ; E O Lespérance, Sherbrooke, 18 avril : N Michaud, Longueuil, 17 avril ; G B Desmarteau, Montréal, 18 avril ; N Cuvillier, Montréal, 18 avril.

Des brefs de saisie en liquidation forcée ont été lancés contre les commerçants dont les noms suivent :

D Salt. St Valentin, par L A Auger, syndic officiel ; J Perrault et O Lapierre, Côte St. Louis, par C Beausoleil, syndic officiel ; J O'Brien, par T S Brown, syndic officiel ; J B Lebeau, St Laurent, par C Beausoleil, syndic ; L A Dastous et F St Laurent, Québec, par R A Wurtele, syndic ; H Houle, F Caisse, Montréal, et A Vigneault, St Ambroise de Kildare, par O Lecours, syndic ; W Evans, par I Wood, Stanstead, syndic ; H E Paulin et H E Masse, Richelieu, par M E Bernier, syndic.

AGE AVANCÉ — Le "New-Port express" dit qu'une dame canadienne française, âgée de 104 ans et jouissant d'une parfaite santée, a fait le voyage de Boston à Montréal, aller et retour, sans être le moindrement indisposée.

ACCIDENT DE VOITURE.— Hier, vers trois heures de l'après-midi, un cheval attelé à un fourgon et conduit par un enfant, a pris le mors aux dents au coin de la rue Craig et de la rue St. Urbain et n'a pu être arrêté qu'à la hauteur de la rue Ontario.

Le fourgon a été gravement endommagé et le cheval s'est blessé en tombant dans une excavation.

GÉNÉROSITÉ.—Charles McKiernan, ex-cantinier de l'Artillerie Royale, mais mieux connu sous le nom de "Joe Beef," a généreusement fait enterrer à ses propres frais et dépens, un vieux soldat nommé William Noble, qui est mort à la maison de Refuge, samedi dernier. Le défunt n'avait ni parents ni amis en cette ville, où il demeurait depuis quelque temps.

ARRESTATION.— Le détective Riché a arrêté mardi soir le nommé Damase Gervais, sous accusation d'avoir obtenu diverses sommes d'argent sous de faux prétextes. Il parait que lorsqu'il n'avait pas d'ouvrage, il allait de porte en porte demander de l'argent pour satisfaire sa passion pour les alcools.

Le prisonnier a été envoyé en prison pour examen.

MENACES —Philip S. Spohn a été arrêté pour avoir menacé de son pistolet le garçon de la buvette de l'hôtel de France.

Il subira son procès ce matin, devant le tribunal du Recorder.

VOL AVEC EFFRACTION.—Dans la nuit de mardi, des voleurs se sont introduits avec effraction dans une maison inhabitée portant le No. 729, rue Sherbrooke, la propriété de M. Wilson, et y ont enlevé une quantité de tuyaux de plomb.

Les malfaiteurs n'ont respecté ni les murs ni les boiseries, en commettant leurs déprédations, et les réparations nécessitées par leur visite couteront une somme assez ronde.

RAPPORTS ET REPRODUCTIONS.

Bulletin Judiciaire.

RÉV. M. RENAUD DIT BLANCHARD, APPELANT, ET RICHÉ, INTIMÉ.

(*Suite et fin.*)

Monk, J., fait remarquer que la présente cause était d'une grande importance et que dans le but de prévenir toute erreur au sujet de la position qu'il prenait dans cette cause, il ferait une ou deux remarques qu'il ferait précéder de son approbation du jugement rendu par ses collègues. Il ne pensait pas qu'il y eut aucune preuve de calomnie ou d'injure et il était satisfait qu'il n'y avait eu aucune malice. Ainsi qu'il avait été remarqué par Son Honneur le Juge en Chef et M. le Juge Ramsay, il n'y avait eu dans la cause aucune preuve pour établir l'accusation. Quant au droit de la Cour d'accorder des dommages, si on avait démontré malice ou tort, il n'avait aucune hésitation à dire que ce qui avait été appelé une compensation aurait pu être accordé. Quant à la position d'un ministre dans la chaire, aucune parole prononcée par lui pour la repression du vice était dans son opinion permise. Il pouvait faire ses remarques généralement, et même faire des allusions plus ou moins directes ; aussi longtemps qu'il se bornait à ses propres fonctions de guide spirituel et de précepteur, il n'était pas responsable. Mais il ne voulait pas être mal compris. Si un prêtre allait au delà de ce qui est permis par sa mission sacrée, il devenait justiciable des tribunaux civils pour ce qu'il disait. Dans ce cas-ci, il n'y avait rien qui ressemblait à une injure et elle n'était pas prouvée. Le jugement de Son Honneur le Juge Sicotte qui a débouté l'action, avait été renversé en Cour de Révision, mais il était bon de remarquer que Son Honneur le Juge Berthelot avait différé d'opinion.

Tessier, J, ajouta quelques mots, concourant dans l'opinion qu'il n'y avait eu rien de dit qui pouvait être considéré comme injurieux, et qu'il avait été prouvé que le Demandeur loin d'avoir souffert des paroles incriminées, avait eu plus d'ouvrage par la suite qu'auparavant ; que du reste le Défendeur n'avait fait que remplir un devoir sacré et que le Défendeur n'avait aucun motif de se plaindre.

Son Honneur le Juge Sanborn, qui différa d'opinion avec ses collègues, s'exprima dans les termes suivants :

"Il s'agit ici d'une action portée par l'intimé, qui est forgeron à Upton, contre l'appelant, le curé de l'endroit, alléguant que l'appelant l'aurait, dans l'église paroissiale, le 13 novembre 1870, publiquement et en présence des paroissiens, dénonce comme une personne indigne de confiance, et que ceux de ses paroissiens qui continueraient à fréquenter sa boutique, se verraient refuser les sacrements de l'Eglise, et alléguant de plus qu'il aurait répété la même chose dans des conversations privées, et que l'intimé aurait souffert dans son nom d'homme d'affaires au dit lieu d'Upton. Je crois que l'allégué en ce qui touche la dénonciation faite dans l'église, est suffisamment prouvé. Il a été démontré, en effet, que l'appelant a fait allusion à une certaine boutique, où une personne, ayant pris une éducation de collège, avait l'habitude de faire de la controverse religieuse et de ravaler la religion catholique, et qu'il refuserait les sacrements à ceux qui fréquentaient ou continueraient de fréquenter cette boutique Le témoin amené par l'appelant, dit qu'il parla de boutiques et non d'une boutique, mais dix témoins constatent distinctement qu'il parla d'une certaine boutique, et son allusion au propriétaire de la boutique instruit dans un collége, ne laisse aucun doute quant à la personne, et ses observations faites privément, mais qui sont prouvées, bien qu'insuffisantes pour constituer une diffamation, servent à confirmer la croyance générale, que l'appelant avait fait allusion à l'intimé dans son sermon.

Les témoins disent que ce sermon a fait une impression marquée sur l'auditoire. Le fait d'accuser une personne d'être turbulente et de provoquer une discussion religieuse et de ravaler les enseignements de son curé ou les instructions d'aucun précepteur religieux n'est pas de soi diffamatoire. Le coté grave de l'affaire, c'est que l'appelant a essayé par ses observations de détruire les affaires de l'Intimé, en intimidant ses paroissiens par la menace de la privation des privilèges de l'Eglise s'ils employaient l'Intimé dans son métier. Le lieu et le temps, les circonstances et l'endroit où les affirmations furent faites peuvent rendre le langage diffamatoire tandis qu'il n'en serait pas ainsi en d'autres temps.

Ceci fut dit le dimanche, en présence de l'assemblée religieuse, dans un moment où le prêtre doit être prudent et réfléchi dans ce qu'il a à dire et où ses conseils et ses avis ont le plus grand poids. Sans aucun doute qu'un prêtre ou un ministre a une grande latitude pour dénoncer le vice ou ce qu'il considère une erreur, et en fait, les habitudes coupables de la vie ou de conversation et les mauvaises compagnies. Il lui est permis de prévenir et de mettre en garde ses auditeurs et particulièrement ceux qu'il a en charge, contre tout ce qu'il croit contraire aux bonnes mœurs et à une vie religieuse, mais ceci doit être dit d'une manière générale. Sa mission sacrée ne lui permet pas plus qu'à aucun autre homme, de désigner individuellement et de dénoncer une personne comme indigne de confiance ou d'ordonner à ses auditeurs sous des peines sévères, de ne pas visiter ou fréquenter sa place d'affaires. Aucune personne, quelque soit d'ailleurs sa position, n'a le droit de parler ainsi d'une manière arbitraire des individus et d'intervenir dans l'exercice de leur métier. Si une personne viole la loi, elle peut être poursuivie civilement ou criminellement devant les tribunaux.

Si elle s'expose à la discipline de l'Eglise, elle peut être atteinte par les peines spirituelles nécessairement prononcées par l'Eglise avec laquelle elle se trouve en communion, suivant les règles et la manière de procéder adoptées dans l'église à laquelle elle appartient, mais personne n'avait le droit de se faire justice à soi-même sans procès, ou peut-être sans juridiction pour décider et pour rabaisser un homme par des paroles ou des actes, dans la pratique et l'exercice d'un état d'où il tire sa subsistance. Tout homme a droit à une compensation pour des injures et dommages de la sorte. Si un homme se rend par ses habitudes ou ses conversations à charge à ses voisins ou à la société, à moins qu'il ne commette des actes qui l'exposent aux coups de la loi, ou à la censure de son église, par les modes d'instruction reconnus, établis, sa conduite doit être appréciée et jugée par le sens commun des hommes. Aucune personne n'a le droit de le mettre en cause à moins que ce ne soit par une plainte légale permise à raison d'un mal fait ou causé qui soit de nature à justifier ce procédé.

"Un curé peut bien s'élever dans la chaire de vérité contre tel ou tel vice, contre tel ou tel crime, mais jamais il ne se doit permettre de désigner ceux de ses paroissiens qu'il croit enclins au vice qu'il combat ou qu'il croit coupables du crime à l'occasion duquel il prêche ; la publicité de ses sermons leur donnerait essentiellement un caractère de diffamation si la réputation et l'honneur des particuliers n'y étaient pas respectés." (Nouveau Denisart, Tom. 6, Mot Diffamation, page 401.)

Ce principe a été reconnu dans la cause de Drouin et Archambault, 19, L. C. J, page 157. "Si l'injure ne portait que vis-à-vis de simples particuliers, il est sans difficulté que l'ecclésiastique devrait encore être traité avec plus de réserve, cependant, pour ce qui aurait trait aux dommages intérêts, il ne mériterait pas plus de faveur qu'un homme du monde, car tout ce qui pourrait être ordonné contre lui à part ce qui blesserait la décence de son état, serait religieusement ordonné." 1 Dareau "Injures," 317-318.

Des cas sont cités dans Dareau où un curé s'était servi de l'occasion de son sermon pour désigner le seigneur de sa paroisse au mépris de ses paroissiens, et il résulta de cela que ce curé fut suspendu de ses fonctions pendant cinq ans et puni d'une amende et fut obligé de se rétracter et de faire apologie. La raison en était parceque c'était un seigneur et que ç'aurait eu l'effet de réveiller l'esprit d'insubordination contre le seigneur parmi le peuple. On y rapporte le cas d'un particulier qui sans cause apparente autre que celle où il aurait pris un siége que le curé lui avait dit de ne point prendre, aurait reçu l'ordre de laisser l'église et sur le refus des paroissiens de le mettre dehors, le curé aurait refusé de dire la messe. Dans ce cas le prêtre avait été condamné à payer cinquante piastres de dommages et les frais. C'était alors à un âge où la distinction dans la position sociale était plus considérée qu'aujourd'hui ; conséquemment, il y avait dans le fait de calomnier un seigneur et un paroissien ordinaire une inégalité plus grande que cela pourrait s'accorder avec le génie particulier de notre âge et de notre société, mais le principe de la loi était le même. Si ce point tombait sous le coup de la loi anglaise, ce serait plus difficile de soutenir les prétentions de l'Intimé sans preuve de dommages spéciaux, attendu que par suite de l'action du curé il n'est accusé d'aucun crime ou d'aucune offense qui pourrait l'exposer à la perte d'un emploi ou de sa position, mais notre loi va plus loin et considère l'usage de la parole sous des circonstances qui ne sont pas parfaitement justifiables, lorsque cela a pour effet d'attirer du mépris sur la personne ou de la priver du libre exercice de son état, un préjudice pour lequel des dommages se présument. Les faits prouvés et mis à la charge de l'appelant constitueraient cependant un délit suivant le droit anglais. Addison on Torts, page 793. Le délit ou l'injure est réglé ici par le droit civil en ce qui touche à la question de dommages privés. Ce point a été jugé dans la cause de Bélanger et Papineau, 6, L. C. R., 415. Bédarride "Responsabilité" No. 34.

"La personne blessée dans ses affections, dans sa réputation, a le droit d'exiger une compensation particulière à sa souffrance, on la lui donne en argent faute de pouvoir faire mieux."

Ce principe a été adopté dans notre jurisprudence. Les Cours ont accordé des dommages, estimés à discrétion, sans preuve de dommages spéciaux, suivant les circonstances de la cause toutes les fois qu'une action existe en vertu de notre droit, quoique sous le droit anglais une telle action n'existe pas en l'absence de dommages spéciaux. Rochon vs. Gaspel 1 L. C. L. J. 65. Leroux et Brunel 1 L. C. L. J. 111. Lighthal et Wheeler 2 L. C. L. J. 43. Il a été jugé par cette Cour dans la cause de Léger dit Parisien contre Léger dit Parisien 3 L C L J que lorsqu'il y a injure, la Cour accordera des dommages exemplaires. Il a été aussi jugé dans la cause de Brossoit et Turcot, décidée en juin dernier, que des dommages nominaux pouvaient être accordés lorsqu'il n'y avait pas de preuve de dommages spéciaux. Cette cause avait sous quelques rapports une analogie avec la présente cause. L'injure dans cette cause consistait dans le fait que le prêtre avait menacé un des clients de Brossoit de la perte de ses affaires s'il continuait à employer Brossoit comme avocat. Ce cas-ci me parait plus fort, attendu que la menace a été faite d'une manière plus ouverte et plus publique et qu'elle a été accompagnée de l'assertion que les paroissiens seraient privés de privilèges qu'ils considéraient d'une nature très importante s'ils fréquentaient la boutique de l'intimé, c'était là prendre le moyen le plus direct et le plus efficace pour éloigner les pratiques de l'intimé. Il y a une preuve que cela a fait effet. On mentionne quelques-unes des pratiques de l'intimé qui l'ont abandonné et un témoin dit que ses affaires diminuèrent au point de le forcer à laisser la paroisse. Je crois que le jugement de la Cour de Révision accordant $100 de dommages et les frais contre l'appelant, devrait être confirmé.

Jugement de la Cour de St. Hyacinthe confirmé et jugement de la Cour de Révision renversé.

Mousseau, Chapleau et Archambault, avocats de l'appelant. A Lacoste, conseil.

Doutre, Doutre et Cie, avocats de l'intimé.

COUR CRIMINELLE.

Mercredi, 29 Mars 1876.

Présents : Les Honorables Juges Monk et Sanborne.

Les Grands Jurés présentent les accusations suivantes comme fondées :

N. H. Vosburg, assaut grave ; il plaide non-coupable.

Ann England, décharge d'arme à feu avec intention de faire un mal corporel grave ; elle plaide non-coupable.

Pierre Calcab, homicide ; il plaide non-coupable.

James Callen, incendiat ; il plaide non-coupable.

Eliza Corrore, recel ; elle plaide non-coupable.

George Jackson, assaut grave.

Napoléon Dufresne, viol d'une enfant de 6 ans ; il plaide non-coupable.

John Robinson, vol ; il plaide coupable.

Et comme non-fondées : Charles Perrault, vol ; H. M. S. Foley et Margaret McDougall, son épouse, assaut grave ; John James Browne, assaut.

Laurent Collin est traduit à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir, le 15 mars 1876, en la cité de Montréal, volé une montre en or et sa chaine, la propriété de J. J. J. Cadorette. Il est acquitté.

MM. de Salaberry et Chs. Ouimet, représentent l'accusé.

Narcisse Smith est traduit à la barre pour subir son procès sous prévention d'avoir, le 15 mars 1876, en la cite de Montréal, volé une montre en argent, une chaine en or, un cachet en or et une somme de dix dollars, la propriété de Harry Cochrane Andrews.

Il est acquitté.

M. Chs. Ouimet représente l'accusé.

Et la Cour s'ajourne.

Municipalité de St. Henri.

A une assemblée du Conseil de St. Henri des Tanneries, tenue lundi soir, M. J. K. Ward et M. Emery Fauteux ont été nommés évaluateurs pour l'année courante ; auditeurs : MM. F. J. Bedford et F. Fichaud, réélus ; inspecteurs des chemins, quartier St. Henri : M. Eusèbe Dupuis, sen. ; quartier St. Augustin, M. M. Bisaillon, jr. ; St. Antoine, M. F. X. Lamontagne ; St. Joseph, M. N. Cartier. M. W. Brodie fut nommé inspecteur de l'agriculture.

Proposé par le conseiller Desève : Que les journaux le *Star*, la *Minerve*, le *National* et le *Herald* soient choisis pour recevoir le patronage du Conseil. Cette motion fut secondée par M. le conseiller Brouillette.

Il fut ensuite proposé par M. le conseiller Bedford, que le *Witness* fût substitué au *Herald*. Cet amendement fut rejeté sur une division de 5 contre 2, et la motion principale adoptée.

Le conseiller Davidson proposa, secondé par le conseiller Brouillette, que vu les difficultés qu'il y a de faire le procès de ceux qui tiennent des tavernes et qui vendent des liqueurs le dimanche, contrairement au règlement qui existe maintenant, la police reçût instruction d'arrêter tous ceux qui agiraient ainsi et de les amener devant le magistrat, et si les accusations portées contre eux sont fondées, que leur licence soit annulée.

Cette motion fût adoptée à l'unanimité.

Il fut ensuite résolu, sur motion de M. le conseiller Desève, que la police reçût instruction de veiller avec soin à ce que les gamins ne troublent pas la paix de la ville et ne scandalisent pas les honnêtes gens par les jurons dont ils sont coutumiers.

Le conseiller Desève attira l'attention du Conseil sur le fait que plusieurs personnes subissent, pour le paiement de leurs taxes, des procès dispendieux. Il croit que les causes de peu d'importance devraient être portées devant les magistrats ; de cette façon, on empêcherait la ville de faire de fortes dépenses.

Le secrétaire dit qu'il a reçu du Conseil l'ordre de poursuivre tous ceux qui avaient des arrérages ; mais, ajoute-t-il, en général les contribuables paient régulièrement leurs taxes, car on a collecté plus de $17-000.

Cette question est renvoyée à la prochaine séance.

Le comité ayant fait un rapport contre l'accusation portée contre F. X. Marlo, il fut décidé de ne pas lui enlever sa licence, à condition qu'il ne gardera pas de salle de danse, comme il le faisait auparavant.

L'avocat de M. Marlo, qui était présent, dit que son client lui avait promis de ne pas garder de salle de danse.

Le Conseil s'ajourne ensuite *sine die*.

Association Médicale de Sorel.

(De la *Gazette de Sorel*)

Séance du 7 Mars 1876.

Le Dr. P. C. A. Bruneau, Président, est au fauteuil. Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La continuation de la discussion sur le traitement de l'inflammation du poumon est à l'ordre du jour.

Les Drs. Gill, Toupin et Bruneau prennent tour à tour la parole.

Après la discussion, un comité, composé des Drs. Toupin, Gill et Comeau, est formé pour faire un rapport sur la discussion, et soumettre des conclusions à la séance subséquente.

Le Dr Comeau donne avis qu'à la prochaine assemblée, il proposera d'admettre le Dr Maneau, de S. Germain, comme membre actif de l'Association.

Proposé par le Dr Sylvestre, secondé par le Dr Comeau, que le Dr S. Lamoureux, de St. Guillaume, soit admis membre actif. Adopté.

Proposé par le Dr A. C. L. Toupin, secondé par le Dr C. Gill, que le projet de loi médicale, soumis à la dernière session de la législature de Québec, soit pris en considération, et discuté à la prochaine séance. Adopté.

M. le Président donne ensuite un rapport détaillé des travaux opérés par l'association depuis sa fondation. Il fait ressortir les avantages qui résultent d'une telle société, et pour les médecins et pour le public ; car, dit-il : "ces assemblées, qui réunissent un grand nombre de médecins, donnent lieu à de fréquentes consultations qui, quoique gratuites, n'en tournent pas moins à l'avantage du public malade."

Puis il termine en faisant un chaleureux appel aux médecins du District, les invitant à se réunirent en grand nombre à ceux qui font déjà partie de l'association.

Le Secrétaire-trésorier donne ensuite un état des recettes et dépenses balancé jusqu'au sept courant.

Après des remerciements votés à Messieurs les président et secrétaire, pour la manière habile avec laquelle ils se sont acquittés de leurs fonctions respectives, on procéda a l'élection des officiers pour l'année courante. Le dépouillement du scrutin donna le résultat suivant :

Président : Dr A. C. L Toupin,
Vice-président : Dr DeCreitz,
Secrétaire ; Dr I. Sylvestre,
Directeurs : { Dr C. Gill,
Dr P. C. A. Bruneau,

Puis la séance est levée.

Par ordre du secrétaire.

La St Joseph au Collège de l'Assomption.

Jeudi dernier était un jour de fête au Collège de l'Assomption. Les élèves avaient choisi ce jour pour y célébrer le glorieux patron de leur directeur. La veille, une adresse lui fut présentée par l'un d'eux en présence et au nom de toute la communauté. M. le directeur y répondit avec affection, et finit par annoncer le grand congé pour le lendemain. Toutes les figures rayonnaient de joie. La journée de jeudi s'inaugura par la célébration du St. Sacrifice, pendant lequel le chœur du Collège fit retentir la chapelle de ses plus beaux chants. La matinée se passa dans les apprêts d'une séance qui devait avoir lieu dans l'après-midi. En conséquence, à 1½ heure la salle s'ouvrit pour donner entrée à une assistance distinguée ; et pendant 2½ heures environ, l'auditoire put se récréer tout à son aise. Chant et musique de circonstance ; discussion littéraire sur le Moyen-Age et l'Age-Moderne ; Drame en 3 actes les "Brigands de Judée, " tel fut le programme rempli. Enfin l'assistance s'écoula, emportant avec elle l'impression des belles et heureuses choses qu'il lui avait été donné de voir et d'entendre.

UN AMI.

Le Nouvel Hôtel-de-Ville.

On lit dans le *Franc-Parleur* :

Sous le titre de "Communication" la *Minerve* du 20 courant, publie une lettre de l'échevin David, que nous reproduisons dans nos colonnes et qui se recommande à l'attention publique, tant par la position élevée qu'occupe le correspondant, que par l'importance du sujet qu'il traite.

On sait la part active que prend depuis une quinzaine d'années l'échevin David à toutes les entreprises publiques de notre cité.

Parmi celle que son zèle, son activité et son énergie ont réussi à mener à bon fin dans Montréal, on remarque, à bon droit, le Nouvel Hôtel-de-Ville, dont le site a été le sujet de longs débats et de jalousies prononcées de la part des membres de la partie Ouest.

Aujourd'hui que ce point en contestation est définitivement réglé, que les travaux de cet édifice sont considérablement avancés et menacent de se terminer quant à la partie extérieure dans le cours de cette année, on se demande tout naturellement si cette nouvelle construction va répondre tel que l'indique son plan, non-seulement au but de sa destination, mais aussi au point de vue de l'art qu'il est censé représenter comme modèle.

L'Hôtel-de-Ville, avec ses dimensions actuelles, peut répondre aux besoins et nécessités du moment.

Mais il ne faut pas oublier qu'un édifice de cette nature n'est pas construit en vue de satisfaire aux exigences du temps présent, mais plus encore pour rencontrer celles à venir.

Le nouvel Hôtel-de-Ville offrant aujourd'hui ample place pour les départements qui doivent l'occuper, nous procurera-t-il les mêmes avantages dans dix ans, dans vingt ans...... ?

Voilà la question qui doit attirer notre plus sérieuse considération. En thèse générale et suivant les règles de la prudence et de l'économie bien entendue, un édifice public tel que le nouvel hôtel-de-ville, ne saurait être jamais trop spacieux.

Quand la Corporation construisait il y a près de trente années passées, le marché Bonsecours, nombre de personnes se récrièrent contre les immenses proportions de cette Halle publique.

Jamais, disait-on, il ne serait possible d'occuper toutes les parties de cet édifice, qui devait être une ruine pécuniaire pour la cité de Montréal.

Les évènements n'ont pas tardé à démontrer la futilité et la faiblesse de ces récriminations.

Dix ans après sa construction, les besoins publics nécessitaient l'édification de nouvelles halles dans les différentes parties de la ville.

Aujourd'hui, l'on peut dire que chaque quartier a son marché public, sans compter la multitude d'étaux privés qui pullulent dans nos faubourgs.

Et cependant, le marché Bonsecours, loin d'avoir ressenti le contre coup de la disparution d'un patronage qu'il possédait seul jusqu'alors, est, en ce moment aussi achalandé, aussi patronné, sinon plus, qu'autrefois. La raison de ces nécessités, de ces changements, a une cause bien naturelle. Montréal a marché à pas de géant dans la voie du progrès et de la prospérité, sa population s'est doublée, et l'accumulation du capital, l'agglomération des masses ont créé de nouveaux besoins, ont motivé des exigences nouvelles.

Dans dix ans, il est incontestable que notre cité aura agrandi ses limites, augmenté le chiffre de ses habitants.

Les départements civiques se ressentiront de cet accroissement, et tel bureau qui, actuellement compte dix employés, sera forcé d'en doubler peut être le nombre.

Alors sera requis cet espace, que sous le prétexte d'une économie plutôt basée sur le motif de l'intérêt privé, et qui n'est que le reflet des ambitions sectionnelles et de localité, on se refuse maintenant d'accorder.

On se demande ce que l'on va faire du nouvel étage que les besoins futurs et les règles de l'art exigent si impérieusement.

Pour nous cette perplexité d'esprit ne saurait être de longue durée.

Que l'on suive l'exemple des grandes villes de l'Europe et de l'Amérique, qui, dans leur sage prévoyance n'oublient jamais de faire construire pour les citoyens, une vaste salle qui doit servir de lieu de réunion pour le sujet de leurs délibérations.

Avons-nous aujourd'hui, à Montréal, une chambre convenable pour y discuter les questions qui nous intéressent ? Assurément c'est là une lacune irrémédiable, et l'absence d'un besoin qui se fait vivement sentir.

A part la salle du Marché Bonsecours qui est très-mal disposée, tant sous le rapport de l'acoustique que sous celui des places, où trouvez-vous dans notre cité, une autre chambre, qui puisse loger ces assemblées composées de plusieurs milliers de personnes ?

En outre cette salle, décorée avec goût, construite en tout point d'après l'art et l'acoustique, pourra servir non-seulement d'ornement à notre cité, mais nous fournira l'occasion de bénéfices pécuniaires considérables. Qui ne sait que les grands artistes refusent de visiter Montréal, par le fait même que nos salles de concert ne sont pas assez spacieuses, pour indemniser l'exhibition de leurs talents et récompenser leur génie.

C'est là une admission incontestable, et nous sommes privés, par notre indifférence des plaisirs et des jouissances artistiques que des villes bien inférieures à la nôtre sous tous les rapports se procurent librement et sans contrainte.

Que l'on rejette notre proposition de faire de tout cet étage, ou d'une partie d'icelui une salle de concert, qu'on le construise alors de manière à servir de bibliothèque publique.

Les embellissements artificiels ont assurément leur mérite et leurs avantages, mais ils ne sauraient entrer en ligne de comparaison avec ceux que produit, dans l'intelligence, la culture des lettres et la connaissance des beaux arts.

Montréal a énormément entrepris sous le rapport matériel, mais, nous le demandons, où sont ses œuvres sous le rapport intellectuel ?

Nous n'avons pas, et c'est là une honte générale, la moindre bibliothèque à offrir aux lecteurs et aux travailleurs de l'esprit.

L'étranger qui nous visite doit avoir une bien petite opinion du niveau intellectuel de notre population, car si ses yeux sont éblouis par le faste et la munificence de nos instructions mercantiles, il s'accoutume facilement à la lumière que projettent les *rayons* de nos institutions scientifiques, littéraires et de nos bibliothèques.

Parcourez les Etats-Unis, visitez les petits centres dont la population n'atteint pas le dixième du chiffre de la nôtre, et partout vous trouverez non-seulement le même esprit d'amélioration et de progrès qui règne ici, mais de plus l'effet visible de cette intuition incarnée chez nos voisins, et qui se traduit par le besoin de s'instruire, d'apprendre et de connaitre.

Quoiqu'il en arrive de nos remarques et de nos suggestions à ce propos, nous les maintenons comme dignes d'attention et de considération.

Reste maintenant la question artistique dont la solution n'exige pas de longues recherches.

Il est reconnu que suivant le plan actuel, le nouvel Hôtel-de-Ville est un hors-d'œuvre, un péché contre l'art.

Le laisser en son présent état serait-ce une économie ?

D'abord l'apparence en sera complètement nullifié par trop de longueur et pas assez de hauteur, puis, plus tard, il sera trop étroit pour suffire aux besoins de notre cité.

Sera-t-il temps alors de l'agrandir, de le hausser, sans que le trésor municipal n'en souffre énormément ?

Assurément si l'occasion a jamais été favorable, c'est bien sans contredit à l'époque actuelle.

La bâtisse n'est pas complètée, elle n'a pas reçu son toit, les dépenses d'augmentation seront de cinquante pour cent au moins que si elles étaient faites plus tard.

Que nos édiles jugent la chose avec calme et discernement, qu'il laissent de côté toutes ces masquines jalousies, ces rivalités de localité qui ne servent qu'à entraver la marche du progrès d'une grande ville.

Que l'on fasse enfin un Hôtel-de-Ville, tel qu'il doit être construit, et nous aurons au moins le mérite d'entendre répéter que nous avons dépensé nos deniers avec somptuosité, il est vrai, mais aussi avec

jugement, tact, habileté suivant les [illegible] de l'art, et celles non moins [illegible] véritable économie.

Une traversée orageuse.

A propos de la dernière traversée du *Circassian*, de la ligne Allan, qui a été si orageuse, le *Journal de Québec* publie les détails suivants, qui lui sont communiqués par un passager du *Circassian* :

Le 2 mars, nous laissions Liverpool, par un vent contraire, qui nous faisait appréhender pour les jours suivants. La brise augmentait avec violence ; aussi, dès les premiers jours, un roulis des plus désagréable se fit sentir.

Trois jours s'étaient déjà écoulés, et la tempête soufflait toujours avec rage, quand soudain une vague furieuse frappa le gouvernail, et en réduisit l'appareil en pièces. On s'efforça de gouverner, par le moyen de câbles reliés à un treuil, mais on ne réussit qu'avec peine. Néanmoins, le vaisseau continua sa marche ainsi pendant vingt-quatre heures, ne faisant quelquefois que deux nœuds à l'heure.

Le baromètre descendait lentement, nous faisant présager une affreuse tempête ; les vagues devenaient de plus en plus furieuses ; une bise glaciale accompagnée de grêle et de pluie rendait encore la manœuvre plus difficile ; enfin, tout était contre nous, et dans ce combat contre les éléments conjurés, nous ne savions pas qui devait sortir vainqueur.

Par un matin sombre, et au moment où tout le monde était dans les chambres, une vague énorme, vint comme une montagne roulante, avec une force irrésistible, s'abattre sur le pont rasant les tuyaux, brovant les chaloupes et faisant sauter le roulis des engins. Ce fut une détonation, un coup terrible qui retentit dans toutes les parties du bateau.

Des personnes effrayées s'élancèrent de leurs cabines, des femmes, terrifiées par la peur, tombaient évanouies ; tendis qu'un déluge, pénétrant dans l'entrepont, nous faisait croire que nous allions sombrer.

Le vaisseau dut nécessairement arrêter sa marche au milieu de la tempête, lancé de tous côtés par la mer en furie qui le secouait et le tordait en tous sens. Le grand mât, affreusement secoué cassait ses chaînes et menaçait de s'abattre en faisant sauter le pont. Notre perte devenait alors inévitable : les lames se succédant avec rapidité, inondaient l'entrepont, et les pompes ne pouvant plus suffire, il fallait sombrer.

Déjà on se préparait au naufrage : d'un côté, une jeune dame, faisant sa dernière toilette, se préparait à partir ; d'un autre côté, un passager plaçait en sûreté ses papiers, amassait des provisions dans un énorme paletot, et endossait avec facilité son *life preserver*, afin d'être prêt au premier signal ; d'autres, moins *prévoyants*, étaient vus adressant au ciel une fervente prière. Enfin, nous descendons vers l'abîme... il fallait périr !

Nous restâmes ainsi quarante-huit heures à la merci des flots en courroux, attendant avec angoisse le sort que nous réservait la Providence. Enfin, le dixième jour, la tempête semblait avoir épuisé sa rage, et nous partions, après avoir réparé du mieux possible, nos avaries considérables.

Dix-huit jours après notre départ de Liverpool, nous entrions à Portland, après avoir eu trois chaloupes broyées, huit matelots blessés, des tuyaux et des mâts cassés, mais nous étions sains et saufs.

Sur le bord de l'abîme comme nous l'avions été, nous n'étions redevables de notre salut qu'à une providence toujours miséricordieuse, et à la conduite héroïque des officiers du *Circassian*, dont le capitaine s'est montré digne d'éloges.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Coin des Rues Victoria et Ste. Catherine.

Seul Locataire et Gérant, M. E. A. McDowell
Administrateur..... M. G. Benison Green

Lundi, le 27 Mars

Et tous les Soirs jusqu'à nouvel avis,

La Dernière Grande Sensation Américaine et Européenne,

Première Représentation du grand drame en 5 actes d'Ernest Blum et James Steele Mackaye, intitulé :

ROSE MICHEL

Tel que joué au "Union Square Theatre," New-York, pendant 150 soirées consécutives.

Nouvelle mise en scène ! — Nouveaux trucs scéniques, d'après des modèles correcte fournis par les Directeurs du Théâtre Union Square, de New-York, desquels a été acheté par M. McDowell le droit exclusif de représenter cette pièce si mouvementée ! — Musique nouvelle ! — Nouveaux costumes ! Brillante distribution de rôles.

M. NEIL WARNER dans le rôle de *Pierre Michel.*

Première apparition à ce Théâtre de Mme. CLAUD HAMILTON, des Théâtres de New York.

Ré-apparition du Comédien Populaire FELIX J. MORRIS.

Siéges réservés en vente au Magasin de Musique de DeZouche et à la Pharmacie de Jackson, Rue Ste. Catherine.
27 Mars. 166

Société Saint Jean-Baptiste
DE MONTREAL

RÉUNION GÉNÉRALE de tous les membres de cette société

Lundi, 3 Avril, à 7½ hrs P.M.

Dans la grande salle du Cabinet de Lecture Paroissial.

Par ordre,
Le Secrétaire,
A. LA ROCQUE, Jr.
30 mars.—169 q

TROUVÉ

Lundi après-midi, 27 Mars, sur la rue Ste. Catherine, un PORTE-MONNAIE contenant de l'argent. Le propriétaire pourra l'obtenir en prouvant sa propriété. S'adresser à

M. C. DESNOYERS,
39, Rue St. Denis.
30 mars.—169 u p

$2,500 à Emprunter

Pour 5 ans, sur hypothèques, et à huit par cent.

S'adresser à ce bureau à la lettre "M."
29 Mars. 170—us k

$4,000 à Prêter

Par PETITES SOMMES.

S'adresser à

E. RENAUD, Avocat,
No. 25, Rue St. Gabriel.
21 Mars. 162—um p

ÉDITION DE 5 HEURES

DERNIERES DEPECHES.

Washington, 30 mars. — Le général Schenck devant le comité des affaires étrangères, en réponse à la remarque qu'on lui a faite au sujet de son départ de l'Angleterre sans prendre congé de la Reine, explique qu'il est venu dans le pays avec un congé d'absence et qu'il ne savait pas s'il retournerait ou non à Londres. La note habituelle a été envoyée à Lord Derby mandant que comme il était obligé de partir immédiatement, il ne pouvait aller lui rendre ses hommages et qu'il laissait la légation aux soins du colonel Hoffman.

Son successeur n'étant pas encore nommé, il se considérait comme ministre ayant un congé d'absence.

New-Burgh, 30.—Le steamer "Ansonia" et deux barges ont fait côte près de Highland Falls. On les retirera probablement sans qu'ils subissent trop d'avaries.

Nouvelle-Orléans, 30.—Le gouverneur Kellogg a adressé un ordre à l'attorney de district de Bâton-Rouge, lui enjoignant de prendre des procédés contre ceux qui ont fomenté les derniers troubles.

Chicago, 30—La tempête de neige d'avant-hier a été la plus forte de la saison. Il a tombé un pied de neige dans la ville et on rapporte qu'en quelques endroits de l'Illinois et du Wisconsin il y en a une couche de deux pieds.

New-York, 30—La dernière bourrasque a causé beaucoup de ravages et de malheurs. Grand nombre de marins ont péri. La plus terrible catastrophe est le naufrage de la goëlette *Weaver* qui a sombré avec tout son équipage sans laisser un seul homme pour raconter le désastre. On a vu le naufrage de la côte. La goëlette a été brisée comme une coquille et tout a été englouti.

Nos remerciements à M. Pamphile Vallée, rédacteur du *Courrier du Canada*, pour l'envoi de son excellente brochure : "Comment la province de Québec s'appauvrit."

AU SECOURS.—Nous sommes au-delà de cent ouvriers sans ouvrage dans le village Delisle, et nous avons enregistré nos noms chez M. Z. Lanctôt, 142 rue Fulford, alors s'il y avait quelques personnes charitables qui voudraient nous employer, nous serions des plus heureux. Elles trouveront des journaliers et des travailleurs de tout corps de métier, et à prix bien bas, pourvu que nous puissions donner du pain à nos familles.

MÉDECIN.—Les amis de M. Pierre Célestin Dubée, neveu du Rvd. P. C. Dubée, curé de la paroisse de St. Martin, seront heureux d'apprendre son admission à la pratique de la médecine.

Nous avons aussi le plaisir d'annoncer que M. E. Tremblay a été admis à la pratique de médecine.

PRÉCAUTION IMPORTANTE. — Défiez-vous des Vins de Quinine falsifiés qui contiennent pas de Quinine, et qui ne vivent que du crédit obtenu par les annonces largement répandues du véritable Vin Quinine de Campbell. C'est là la pure et originale préparation, et les gens qui, sans le savoir, en achètent d'autres sortes, sont sûrs d'être désappointés.

Nos lecteurs et amis de la campagne qui viennent à Montréal pour visiter cette ville, ne devraient pas partir sans se pourvoir d'une douzaine de bouteilles du célèbre Vin Quinine de Campbell, le meilleur remède du jour.

—Comme l'alimentation est la force latente, et comme l'accumulation des forces dépend de l'activité de cette partie qui absorbe la nourriture, il s'ensuit que tout procédé ou moyen pourvoyant à l'assimilation des aliments, doit accroître l'énergie des grands centres nerveux. Le Sirop d'Hypophosphites de Fellows renferme des principes qui, agissant sur l'estomac, produisent l'assimilation régulière et parfaite, des vivres et restaure ainsi cette énergie qui fait l'homme fort et vigoureux.

A VENDRE OU A LOUER. — Un terrain de 150 pieds de front sur 120 de profondeur, situé à Hochelaga, entre le fleuve et le chemin du Roi, vis-à-vis du Road "Lépine," avec une bâtisse dessus érigée de 36 pieds par 108. Pour les conditions, s'adresser à ANT. HUDON & CIE., 60, rue St. Jacques, ou à JOS. LÉVEILLÉ, Hochelaga.

—Autres propriétés à vendre par Ant. Hudon & Cie., 60, rue St. Jacques :

1 Maison rue Dufresne,
8 " " Ontario,
4 " " Christophe,
2 " " Parker,
2 " " Montcalm,
1 " " Amherst,
4 " " Workman, Vill. Delisle,
3 " " Centre, Pte St. Charles.

Plusieurs lots vacants à la Côte Saint-Paul. ss c 169

—M. SHAW prend la liberté d'offrir ses services aux personnes qui désirent se défaire de leurs meubles ce printemps, connaissant parfaitement la valeur des objets d'art, bibliothèques, &c., &c., et s'étant fait un nom comme encanteur, il espère obtenir le patronage du public. Il a conduit les ventes les plus importantes qui se sont faites en cette ville depuis les dix-huit dernières années, et il a toujours su attirer une grande affluence à ses encans. Il continuera à faire de son mieux, pour assurer le succès des ventes qu'il entreprendra. Les conditions sont libérales. Les personnes désirant ses services peuvent s'adresser à son bureau, "Bâtisses Shaw," près du Carré Victoria.

Vente à ses Magasins, les Lundis et les Jeudis. 148—um

DECES.

—En cette ville, mercredi, le 29 mars courant, à l'âge de 34 ans et 5 mois, David-Edmond Deby, Ecuier, employé au Département du Revenu de l'Intérieur, à Montréal.

Le service aura lieu samedi, le 1er Avril prochain. Le convoi funèbre partira de sa résidence, No. 129, Rue Prince, à 7 heures A.M., pour se rendre à l'Eglise St. Jacques, et de là au lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

N.B.—Les journaux de Québec sont priés de reproduire la première partie.

Province de Québec, } Cour de Circuit.
District de Montréal. }
No. 1585.

Ludger L. Maillet, Demandeur, vs. Alfred Deschamps, Défendeur, et E. Maheu et al., mis en cause.

Il sera vendu par encan public et par autorité de justice, le dixième jour d'avril prochain, à neuf heures de l'avant-midi au domicile du défendeur, No. 1885, rue Wolfe, en la cité de Montréal, tous les bien meubles et effets saisis en cette cause. Le tout pour argent comptant au plus haut et dernier enchérisseur.

OLIVIER FORTIER, H.C.S.
Montréal, 30 Mars 1876. 169—u p

John Richardson

MARCHAND DE BOIS ET DE CHARBON

128, RUE ST. ANTOINE

Bois scié et fendu livré en petite quantité, à la convenance des acheteurs. Bois mou, bois mou. Charbon depuis 500 et au-dessus livré en sac.
19 juin.—a c n 227

CLERC-NOTAIRE DEMANDÉ.

Un demande UN CLERC-NOTAIRE, âgé de pas moins de 21 ans, muni de bonnes recommandations.

S'adresser à
N. MIGNAULT, N.P.
Longueuil, 30 Mars 1876. 169—j

SITUATION DEMANDÉE.

UN JEUNE HOMME de plusieurs années d'expérience et sachant les deux langues désire une situation comme Teneur-de-Livres.

S'adresser par lettre à ce bureau "N. M." Montréal, 30 Mars 1876. 170—d—k

SITUATION DEMANDÉE.

UNE JEUNE PERSONNE connaissant les deux langues, désire trouver de l'emploi dans un Bureau d'Assurance ou ailleurs. De bonnes recommandations peuvent être fournies. S'adresser au No. 171, Rue Ste. Elisabeth.
21 mars. 168—s k

Avis Public.

En vertu de l'autorité dont il est investi par la loi, le soussigné donne par le présent ordre d'enlever entièrement la neige ou la glace de dessus les trottoirs dans la Cité, et de les tenir libres de neige ou de glace à partir de ce jour ; et tous les propriétaires ou occupants de lots dans la cité sont par le présent notifiés que l'ordre susdit sera strictement mis en force et que toutes les personnes qui y contreviendront seront rigoureusement et instinctivement poursuivies suivant la loi.

F. W. L. PENTON,
Chef de Police.
Bureau du Chef de Police, Montréal, 29 Mars 1876. 169 s

Compagnie de Prêt et Crédit Fonciers.

DIVIDENDE No. 24.

AVIS est par le présent donné qu'un Dividende semi-annuel de

QUATRE ET DEMI POUR CENT [4½ 0/0]

sur les Parts Permanentes de cette Compagnie, a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable le et après le 1er AVRIL prochain, au bureau de la dite Compagnie.

Le Livre de Transports sera fermé du 25 au 31 Mars prochain inclusivement.

Avis est aussi donné que la classe "V" de cette Compagnie sera éteinte avec le versement de Mars prochain, et que les actionnaires de cette classe seront en droit de retirer le et après le premier Avril prochain, le montant de leurs parts, ils auront aussi le droit dans le courant du même mois seulement de les convertir en parts fixes et permanentes en payant une prime de dix pour cent [10 0/0].

Par ordre,
G. N. FAUTEUX,
Caissier.
Cal, 24 Février 1876. 161

SOCIETE DE CONSTRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS.

AVIS

Est par les présentes donné que le LIVRE DE SOUSCRIPTION à la CLASSE 1876, de cette société, est maintenant ouvert à son Bureau, No. 13, Rue St. Jacques, Montréal.

Par ordre,
CHS. ED. CARMEL,
Sec.-Très.
Montréal, 5 Février 1876. r—124

SOCIETE MUTUELLE DE CONSTRUCTION, SOULANGES.

Au dernier tirage au sort qui a eu lieu, Lundi dernier, M. Elzéar Piante de Montréal a été le gagnant ; il a droit à une appropriation de $500.

Cette société fait l'âtir plusieurs maisons à St. Zotique qu'elle louera pour la saison d'été à bon marché.

DEMENAGEMENT.

Cette société transportera ses bureaux au 1er de Mai prochain, au No. 54, rue Notre-Dame.

J. L. BARRÉ,
Sec.-Très.
183, rue Notre-Dame.
19 Mars 1876. 169

PILULES CATHARTIQUES D'AYER,

Pour le soulagement et la guérison de tous les dérangements de l'Estomac, du Foie et des Intestins. C'est un aperient doux et un excellent purgatif. Composées entièrement de végétaux, ces Pilules ne contiennent ni mercure, ni aucune substance minérale. En les employant à temps, on peut prévenir les maladies et les souffrances les plus sérieuses ; chaque famille devrait les avoir à sa disposition pour se protéger et se soulager, quand il le faut. Une longue expérience a prouvé qu'elles étaient les PILULES les plus sûres et les meilleures que l'on puisse trouver. En les employant dans l'occasion, on purifie le sang, on chasse les corruptions introduites dans le système, les obstructions et leur usage nous ramène à la première activité. Les organes internes qui deviennent endormis et comme morts, sont ranimés par les PILULES D'AYER, et reprennent leur activité première. Ainsi, une maladie naissante est soudain métamorphosée en santé ; le prix de ce changement, que l'on remarque sur les nombreux mortels qui jouissent de ce grand remède, peut à peine être calculé. Leur enveloppe de sucre les rend agréables à prendre, et les préserve des mauvais effets du temps, quand elles sont exposées pendant une longue période, et les conserve toujours fraîches et en parfait état. Quoique pénétrantes, elles sont douces et opèrent sans trouble sur la constitution, sur la diète, ou l'occupation.

On donne des directions complètes sur chaque boîte, comment les employer comme remède de famille, et pour les maladies suivantes, que ces Pilules guérissent rapidement :

Pour la DYSPEPSIE ou INDIGESTION, la NONCHALANCE, la LANGUEUR et le MANQUE D'APPETIT, on doit les prendre avec modération afin de stimuler l'estomac et de rétablir la santé.

Pour les MALADIES DE FOIE, et leurs divers symptômes, le MAL DE TETE BILIEUX, le VIOLENT MAL DE TETE, la JAUNISSE ou MALADIE VERTE, les CONGESTIONS BILIEUSES et les FIEVRES BILIEUSES, on doit les prendre convenablement pour chaque cas, afin de détourner l'action du mal ou les obstructions qui le causent.

Pour la DYSSENTERIE ou DIARRHÉE on n'exige généralement qu'une légère dose.

Pour les RHUMATISMES, la GOUTTE, la GRAVELLE, les PALPITATIONS DE COEUR, les DOULEURS DE COTE, du DOS et des REINS, on doit les prendre continuellement, tel que voulu, pour changer l'action de la maladie sur le système. Avec de tels changements, ces douleurs disparaissent.

Pour PHYDROPISIE, et les TUMEURS HYDROPIQUES, on doit les prendre en fortes et fréquentes doses, afin qu'elles produisent l'effet d'une purgation drastique.

Pour l'EXTINCTION, on doit prendre une forte dose, car elles produisent, par sympathie, l'effet voulu.

Comme PILULES DE DINER prenez un ou deux de ces Pilules afin d'opérer la digestion et soulager l'estomac.

Dans l'occasion, une dose stimule l'estomac et les intestins, remet l'appétit, et rend la vigueur au système. Ainsi, elles sont souvent avantageuses, même lorsqu'il n'existe aucun dérangement sérieux. Tel se sent assez bien, qui se trouvera bien mieux, s'il prend une dose de ces Pilules, par l'effet qu'elles possèdent de nettoyer et de renouveler l'appareil digestif.

Préparées par
DR. J. C. AYER & CIE.,
Chimistes pratiquants,
Lowell, Mass., E.-U.

Se vend par tous les Droguistes en tous Lieux.

J. K. & H. MACDONALD

Forgerons et Entrepreneurs en général, Poseurs de Sonnettes, Serruriers, &c., Machines à Coudre ajustées et réparées.

24,—Rue Latour, Montréal,—24
4 Juin. 228—a c k

CIE. D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA

BUREAU PRINCIPAL :

130, — RUE ST. JACQUES, MONTREAL, — 180

Capital - - - - - - $1,000,000

OFFICIERS :

WM. ANGUS, Président. A. DESJARDINS, M.P., Vice-Président.
EDWARD H. GOFF, Directeur-Gérant et Secrétaire.
J. H. SMITH, Chef-Inspecteur. J. P. CONSTABLE, Assist.-Sec.

AVANTAGES OFFERTS.

En vertu de sa charte, elle ne peut assurer que les fermes et les habitations.

Elle paie toutes les pertes causées par le feu ou les dommages occasionnés par la foudre, qu'un incendie en résulte ou non.

Elle assure le bétail contre la foudre, qu'il se trouve dans les écuries ou dans les champs de l'assuré.

Elle refuse d'assurer les moulins, ateliers, tanneries, magasins, hôtels et autres propriétés dangereuses, et se borne à l'assurance des propriétés agricoles et résidences. Elle n'est pas exposée à des pertes élevées, par de grandes conflagrations, et elle offre de sérieuses garanties aux assurés.

C'est une institution essentiellement canadienne ; ses affaires sont bornées à la Confédération, et elle est sous l'administration d'hommes qui depuis de longues années se sont consacrés à cette branche d'assurance et connaissent parfaitement les besoins de la classe agricole.

N.B. Les personnes désirant s'assurer à cette compagnie devront éviter avec soin de confier leurs risques aux agents des *compagnies rivales*, qui prétendent que les compagnies qu'ils représentent offrent les mêmes avantages que la nôtre. Nous avons entendu dire que souvent le public avait été victime de cette manœuvre deshonnête.

4 mars. A C im k—148

A VENDRE

UNE MAISON en pierre de première classe, située au coin des Rues Dorchester et Berri, ci-devant occupée par feu l'Hon. Juge Haudry, possédant tout le confort et les améliorations modernes. Conditions faciles et libérales. S'adresser au No. 40, Rue Berri, ou à Messieurs Labadie, N.P., de 9 A.M. à 5 P.M., No 15, Côte St. Lambert.
30 Mars. 170—us k

A LOUER

UNE MAISON très-confortable avec dépendances, située sur la Rue Notre-Dame, en face du Carré Dalhousie, No 19.

S'adresser aux
SŒURS DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME,
40, Rue St. Jean-Baptiste.
28 Mars. 168—h

A LOUER

Le MAGASIN No. 77, rue Notre-Dame, porte voisine du Dr. Picault, avec accessoires.

Loyer $35.00 par mois ou $420.00 par année.

S'adresser à
F. AKRIL,
395, rue Notre-Dame.
21 janvier.—112

A LOUER

A la Côte des Neiges, NEUF LOGEMENTS de première classe.

S'adresser à
MAXIME DESCARIES,
Marchand, Propriétaire.
3 mars.—147 um p Côte des Neiges

A LOUER

UN HOTEL de première classe au dépôt de Vaudreuil, près de la rivière, contenant 18 chambres à coucher et une chambre pour un billard et autres dépendances. Conditions libérales.

S'adresser sur les lieux à
D. LEROUX.
3 mars.—147 um p

A LOUER

Un MAGASIN pour épicerie avec logement, coin des rues Dorchester et Seaton.

S'adresser au No. 23, rue St. Vincent ; le soir au No. 163, rue Lagauchetière, à
H. JEANNOTTE,
Notaire.
9 mars.—j 152

A VENDRE

UN JOLIE COTTAGE EN BRIQUE, No. 138, rue Drolet, à bas prix et conditions des plus faciles. S'adresser à

LS. PLAMONDON & BARBEAU
Agents d'immeubles,
35, Rue St. Jacques
28 Février. 143—

A VENDRE

LA MANUFACTURE DE PORTES ET FENETRES et le MOULIN A PLANER LE BOIS de TROIS-RIVIERES, le tout fonctionnant dans un ordre complet ; avec aussi l'acquisition ou le bail d'un quai profond sur le fleuve St. Laurent, adjacent à la propriété ci-dessus. S'adresser, pour plus amples détails, à

GEORGE BAPTIST, FILS & Cie.
Trois-Rivières, Mars 1876.—161 im k

A VENDRE

3 livres de la Société de Construction de la Puissance.
1 livre de la Société de Construction Hochelaga.
1 livre de la Société de Construction Métropolitaine.
1 livre de la Société de Construction St. Louis.
1 livre de la Société de Construction St. Jacques.

Les acheteurs de ces livres ont une chance rare de gagner les appropriations.

S'adresser à
M. MONIER.
3, Côte de la Place d'Armes.
25 mars.—165

C. C. SNOWDON & CIE.,

Sont déménagés dans leur nouvel établissement,

500, RUE ST. PAUL,

où ils vendront comme d'habitude meilleur marché qu'aucune maison dans la puissance,

Ferblanc "Bradley."
Ferblanc "Charcoal."
Tôle noire et tôle galvanizée,
Etin, etc., etc.

Aussi le plus grand assortiment d'outils de ferblantiers, fer en barre, vitres, huile, térébentine et peintures de toutes sortes. Nous avons aussi un assortiment complet de quincaillerie.
28 mars. q k—167

Bas-reliefs du nouveau Maître-Autel de Notre-Dame.

Des Photographies de ces Bas-reliefs sont en vente au bénéfice des travaux de l'Eglise, et pour le modique prix de 25c, chez MM,

J. BTE. ROLLAND & Fils, Rue St. Vincent.
Z. CHAPLEAU & LABELLE, Rue Notre-Dame.
D. & J. SADOLIER, Rue Notre-Dame.
BEAUCHEMIN & VALOIS, Rue St. Paul.
KUB, SENECAL, Rue St. Vincent.
V. PAUZE, No. 45, Côte St. Lambert.
Et par les Portiers au Parloir du Séminaire.
28 mars. t g—168

PAGNUELO & MAJOR

AVOCATS

No. 12, Rue St. Jacques

MONTREAL.

GNU LO. D. MAJOR.

SPECIALITÉS
DE
A. PILON & CIE
POUR LE
Printemps de 1876

TAPIS ! TAPIS !

Tapistry, première qualité, valant $1.00, 75c et 70c.
Tapis Union, 60c seulement.
Très-bons Tapis de corde, 10c seulement.
Les nets et franges à rideaux sont en grande variété et à prix réduits.

SOIES ! SOIES !

Soies noires glacées depuis 50c à $1.00.
Soies noires gros grain depuis 80c à $1.00.
Soies rayées à moitié prix.
Soies de couleur dans les derniers goûts, à sacrifice.

NOIR ! NOIR !

Nous avons des Alpacas noirs extraordinaires pour la qualité, le fini et le bas prix incroyable.
Nous avons le plus bel assortiment d'Etoffes de deuil qui puisse se voir à Montréal.

ETOFFE A ROBE

Bons Alpacas de couleur valant 28 pour 15c.
Bonnes Perses, couleurs nouvelles, valant 80c pour 15c.
80 pièces de Mousseline de laine pour 8c seulement.
Nous avons en main le plus bel assortiment d'Etoffes à Robe carreautées, que l'on puisse voir.

NOS COTONS !

Fons Cotons blancs, 6c seulement.
Coton blanc, 1re qualité, 38 pouces de largeur, 10c seulement.
Nos Cotons jannes Anglais et Canadiens sont continuellement sacrifiés.
Nos indiennes sont toujours offertes à meilleur marché qu'elles nous coûtent.
Que tout le monde se rappelle que notre magasin est maintenant tenu sur un très-haut pied et que toutes nos marchandises sont vendues à des prix infiniment réduits.

A. PILON & Cie,
337½, RUE Ste. CATHERINE, MONTREAL
A l'Enseigne de la Boule Verte.
24 mars.—dz k 165

LE DERNIER

Il est bien connu qu'à partir du milieu de Mars jusqu'au milieu d'Avril, il y a plus de souffrance provenant du manque de bois, de nourriture et de vêtements que dans tout autre temps de l'année. Beaucoup de sociétés charitables finissent leurs opérations vers cette époque, tandis que les pauvres n'ont pas plus de chances de pourvoir à leur subsistance qu'en plein cœur d'hiver.

Dans une annonce publiée il y a quelques semaines, nous disions que nous abandonnerions ce que nous ne pourrions vendre, quant à certaines espèces de marchandises, généralement, nous écrivons nos annonces très à la hâte, et quelquefois avec négligence, mais nous voulons toujours dire ce qui n'y trouve, et nous allons procéder maintenant à l'abandon des marchandises que nous n'avons pu vendre.

Nous allons les donner sous forme de bénéfice pendant le reste de cette semaine. Au lieu de donner de l'argent comme percentage sur nos ventes, nous donnerons les marchandises, et comme c'est le dernier bénéfice que nous entendons accorder pour cet hiver, nous invitons le public à nous aider pour en faire le meilleur.

AVIS PUBLIC.

Pendant le reste de cette semaine, nous donnerons un percentage sur nos ventes au Bureau Uni de Secours pour les pauvres du dehors ; le percentage sera donné chaque matin proportionnellement aux ventes de la veille, et il sera donné sous la forme de couvertures, flanelles, bas ou autres effets d'hiver nous restant du commerce de cette saison.

AUTRE AVIS.

Pour faire de ce bénéfice un succès, nous offrirons des prix pour servir d'attraction spéciale.

S. CARSLEY,

393 & 395, RUE NOTRE-DAME,

Etabli en 1871, dans l'intérêt et pour la protection des gens qui paient leurs achats au comptant.
28 Mars. 161—r

LE RESTAURATEUR DES CHEVEUX D'AYER,

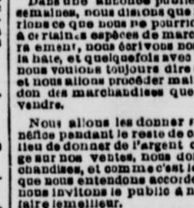

POUR rendre aux Cheveux Gris leur ancienne couleur est un article de toilette qui est en même temps agréable, sanitaire et efficace pour la conservation des CHEVEUX. IL REND UN PEU DE TEMPS AUX CHEVEUX DÉTERIORÉS OU GRIS LEUR COULEUR PRIMITIVE, AVEC LE LUSTRE ET LA FRAICHEUR DE LA JEUNESSE. Les Cheveux minces deviennent plus forts, les Cheveux tombés repoussent, et l'absence de Cheveux est souvent guérie par cet agent. Rien ne peut guérir les Cheveux ou les Follicules sont détruites, et les glandes atrophiées et vieillies ; néanmoins ce qui reste peut être sauvé par cette application et rendu à son ancienne vigueur, et les Cheveux croissent de nouveau. Au lieu de souiller les Cheveux, en y déposant des matières épaisses, ce remède les nettoie et les rend plus vigoureux. Dans l'occasion, son usage empêchera les Cheveux de grisonner ou de tomber, et, ainsi, empêchera la calvitie. La restauration de la vitalité qu'il donne au cuir chevelu, arrête et empêche la formation de matières graisseuses, qui sont si malpropres et contraires à la santé. Libre de ces substances délétères, qui rendent quelques préparations dangereuses et injurieuses aux Cheveux, le Restaurateur des Cheveux ne peut qu'être favorable. Comme simple ARTICLE DE TOILETTE, rien ne peut l'égaler. Ne contenant ni huile ni teinture, il ne peut souiller le linge blanc, et demeure longtemps sur le Cheveux, et donne un parfum odorant et un lustre magnifique.

Préparé par
DR. J. C. AYER & CIE.,
Lowell, Mass.,
Chimistes pratiquant et analysant.
Se vend par tous les Droguistes, en tous Lieux.

A vendre chez John Elliott, N. Quintal, Chaput, Fils et Cie., Senécal, Cadieux et Cie., J. Hudon et Cie.
11 Février. 129—r

VIN DE QUININE

DEVINS & BOLTON

CONTRE

L'Indigestion, Débilité Générale, Perte d'Appétit, Maladies des Nerfs, Fièvres Tremblantes, etc., etc., etc.

C'est un vin pur et riche et de composition déterminée, sur laquelle les médecins et les malades peuvent toujours compter. Il doit être consommé aux enfants délicats, aux Dames qui relèvent de couches, aux convalescents et aux vieillards affaiblis par l'âge ou la maladie.

DIRECTIONS—Un demi-verre à un verre à vin deux ou trois fois par jour avant les repas.

Préparé seulement par
DEVINS & BOLTON,
PHARMACIENS,
Voisins du Palais de Justice,
MONTREAL.

A vendre aussi chez
J. Hudon et Cie., Villeneuve et Lacaille, T. Tiffin et Cie, John Elliott, Gaucher et Telmosse, Pierre Joly et Cie, Sénécal, Cadieux et Cie.
15 mars. r—127

VENTE PAR ENCAN.

PAR BENNING & BARSALOU.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de
ALPHONSE DULUDE, de Montréal,
FAILLI.

Le soussigné syndic vendra par encan public, à tant dans la plastre, sur prix d'inventaire, au

No. 49, Rue Ste. Marie, Montréal,

JEUDI, LE 6 AVRIL 1876

A Onze Heures A.M.,

tout l'actif appartenant à la faillite ci-dessus mentionnée, consistant comme suit :

Stock de Marchandises Sèches se montant à	$7,225 13
Garnitures	72 55
Dettes	4 858 95
	$12,156 63

Conditions données le jour de la vente.

Le magasin sera tenu ouvert Mercredi, le 5 et Jeudi le 6, jusqu'à l'heure de la vente, pour inspection.

Toute information requise obtenue en s'adressant au Bureau de Perkins, Lajoie & Beausoleil, 61, Rue St. Jacques, Montréal.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 29 Mars 1876.
BENNING & BARSALOU,
169 Encanteurs.

Vente par Encan.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de
AMABLE BOUCHARD, commerçant,
Failli.

Le soussigné vendra par encan public, à tant dans la plastre, au No. 312, rue Ste. Catherine,

Mardi, le 4 Avril prochain

tout le Stock du failli, consistant en un assortiment complet de Marchandises Sèches et de tapisserie au montant de $7000.00, ainsi que les livres de comptes au montant de $2314.00.

Les conditions seront données le jour de la vente.

Vente à 11 heures A.M.

O. LECOURS,
Syndic,
No. 16, rue St. Vincent,
Montréal, 27 Mars 1876.—127 l

Pharmacie de la Place d'Armes

JAMES HAWKES

Pharmacien-Chimiste par brevet à la suite d'examens, ci-devant de MM. Allan et Hanbury, Londres, et Dr. Mialhe, Paris.

Prend la liberté d'assurer ceux qui veulent bien lui confier la préparation des prescriptions médicales et des recettes domestiques, qu'on y apporte le plus grand soin et l'attention la plus suivie, et qu'on y observe l'exactitude la plus scrupuleuse. Il ne sera mis en usage ou vendu que des drogues et ingrédients chimiques purs et sans mélération.

Toutes les principales médecines brevetées y sont en vente. Un grand assortiment de brosses à cheveux, à dents, pour les ongles et la barbe. Une quantité d'articles de Parfumerie française et anglaise et d'objets de toilette à vendre à bon marché à la

PHARMACIE DE LA PLACE D'ARMES
JAMES HAWKES,
Propriétaire.
22 Février. 138—im q

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

VENTE TRES-IMPORTANTE
DE
PROPRIETES DE VILLE
Quartier Est.

Le soussigné a reçu instructions de vendre à ses salles,

LUNDI, 10 AVRIL

Les propriétés suivantes dépendant de la ci devant société de JORDAN & BENARD.

La magnifique RESIDENCE en PIERRE de TAILLE, No. 23, rue Notre-Dame, dernièrement occupée par feu Patrick Jordan, Ecr., avec un vaste Lot à l'Est en arrière allant jusqu'à la rue du Champ-de-Mars, 28 pieds de front sur chaque rue par 137 pieds de profondeur ; possession au 1er Mai.

DEUX COTTAGES EN BRIQUE, Nos. 169 et 180, rue Drolet ; possession au 1er Mai.

DEUX MAISONS EN BRIQUE, 4 logements. Nos. 404, 406, 408 et 410, rue Wolfe.

DOUZE LOGEMENTS en briques, Nos. 119, 121, 123, 145 et 147, rue Ste. Catherine, coin de l'Avenue Colborne. Le Chemin de Fer de Colonisation du Nord passera à travers cette propriété une fois construit.

UNE MAISON en briques à deux étages, 4 logements, Nos. 185 et 187, rue du Bord de l'Eau.

UNE MAISON en briques solide Nos. 8 et 10, rue Jacques-Cartier.

DIX-HUIT LOTS A BATIR de choix, haut de la rue St. Denis.

Ces propriétés sont vendues pour le règlement des comptes, et cette vente offre une excellente occasion de faire de bons placement dans cette partie de la cité.

Conditions excessivement libérales. Titre parfait. Commun.

Vente à DIX heures.
JOHN J. ARNTON,
169 Encanteur.

Vin de Bordeaux Claret,

Bonne qualité à $1.10 le gallon, chez
DUFRESNE & MONGENAIS,
221, Rue Notre Dame.

Fromage raffiné,
Huitres par gallon,
Haddocks fumés,
Reçus tous les jours.

DUFRESNE & MONGENAIS
221—RUE NOTRE-DAME—221
29 Mars. 168—r

UN CHARGEMENT

CONSISTANT EN

Poiss

COMMERCE.

{ Bureau de *La Minerve*,
Montréal, 29 mars 1876.

Temps beau.

Température observée à l'ombre par Hearn, & Harrison, Opticiens, No. 242, rue Notre-Dame. 29 Mars 1876.

8 a.m.	1 p.m.	6 p.m.
35°	39°	33°
Maximum.	Minimum.	Moyenne
46°	29°	37°5

D'après la marque du baromètre :

8 a.m.	1 p.m.	6 p.m.
29 50	29 32	29.93

MARCHE MONETAIRE.

Montréal, 29 Mars. 1876.

L'or ouvert à 114⅜, monté à 114½, fermé à 114⅜.

Greenbacks ont été achetés de 12½ à 13, et vendus à 12½.

Change sur New-York, vendu à 12.

Change sur Londres 0 00 à 4 85.

Traites d'or, pair à ⅛ l'escompte.

Gros Argent Américain, de 0 à 10.

MARCHAND & L'ABBÉ,
Courtiers, coin des Rues St. Jacques et St. François-Xavier.

COTES DES FONDS.

STOCKS.	Valeur.	Div. des six mois.	Vendeurs.	Acheteurs.
BANQUES, ETC.	$		P. C.	P. C.
Montréal	200	7 p.c.	193½	192½
Ontario	40	4 p.c.	107	106½
British N. America	50	4 p.c.	....	
Cité	100	4 p.c.	103	101
Peuple	50	3 p.c.	99½	96
Molson	50	4 p.c.	108½	108
Toronto	100	6 p.c.	116½	94
Jacques-Cartier	50	4 p.c.	41½	40
Marchands	100	4 p.c.	99	98½
Townships de l'Est	50	5 p.c.	....	105
Québec	100	4 p.c.	....	108½
Nationale	50	4 p.c.	110	105
Union	100	4 p.c.	91	90
Mechanic's	50	3½ p.c.	30	25
Royale Canadienne	40	4 p.c.	97½	97
Commerce	50	5 p.c.	125	124½
Métropolitaine	100	4 p.c.	62	55
Dominion	50	4 p.c.		125
Hamilton	....	....	100	96
Maritime	....	8 p.c.		
Echange	....	4 p.c.	97½	96
Ville-Marie	....	....	85	79½
Fédérale	....	....	101	98
Intercolonial Coal	100	....	50	....
Huron Copper Bay	5	15p.c.	....	....
Montreal Mining Co.	....	....	....	—
.. de F. G.-Trone, 7 p c stg	100	....	....	....
" M. & O. 6 p c stg	....	....	....	95
" " 3 p c st	....	....	....	100
Télégraphe de Montréal	40	8 p.c.	177½	77½
Télégraphe de la Puiss.	100	....	90	88½
Cie. de Nav. Richelieu et Ontario	100	8 p.c.	98	97
Académie de Musique	....	....	95	
Cie. des Chars Urbains	50	6 p.c.	189½	188
Cie. du Gaz	40	4 p.c.	167½	167½
Merchant's Exchange	50	4 p.c.	....	110
Cie. de Prêt et Crédit Fonc.	....	5 p.c.	....	106
Can. Eng. & Mech. Co.	200	5 p.c.	....	....
Cie. d'Ass. de Québec	....	....	....	....
Mont. Invst. Ass. Stock	100	....	....	....
Can. Cotton M. Co.	100	....	25	....
Cornwall Man. Co.	....	....	....	....
Mont. Warehousing Co.	50	....	50	35
Graphic Printing	....	....	15	6
North Am. Car Co.	....	8 p.c.	....	....
Montreal Dis Building Soc	....	....	98½	....
Permanent Building Ass	....	....	130	127
Sealing & Fishing Co.	....	....	....	....
Cold Brook R'g Mills Co.	....	....	....	....
Hamilton Prov. & L Soc.	....	....	....	....
Québec and G. P. S. S. Co.	....	....	....	....
Western Assurance	....	....	....	....
Royal Canadian Ins.	....	....	96	....
Dominion Stock	100	....	....	102
Dominion Bonds	....	....	....	....
Déb. du Gouvern. 6 p c stg	....	....	....	....
Déb. du Gouvern. 6 p c crt	....	....	....	....
Déb. du Gouvern. 5 p c stg	....	....	....	....
Déb. du Gouvern. 5 p c crt	....	....	....	....
Bons du Havre 6½ p c	....	....	....	....
" Corporation 6 p c	....	....	....	100½
" Aqueduc 6 p c	....	....	....	100½
Stock de la Corpor. 7 p c	200	....	....	117
" " " 6 p c	200	....	101½	100¼

CHANGE.

Banque de Londres, 60 jours............ 109½ @ 109¾

Traites en or do .... ⅛ @ 0

Or de New-York à 12.00 a.m............ 114 @

REMARQUES.

Ventes cet avant-midi :—

Banque de Montréal — 2 à 192⅞, 50 à 192⅞.

Banque Ontario—146 à 106½, 10 à 106½.

Banque du Peuple 5 à 97, 5 à 97.

Banque Molson—50 à 108½.

Banque des Marchands—13 à 98⅞.

Banque Métropolitaine—25 tout payé à 50.

Banque d'Echange—30 à 96.

Télégraphe de Montréal—25 à 177½, 25 à 177⅞, 50 à 177⅞, 25 à 177⅞, 13 à 177⅞, 25 177⅞, 31 à 177⅞.

Cie. du Gaz—25 à 167⅞, 25 à 167⅞, 22 à 167⅞, 25 à 167⅞.

Ventes cette après-midi :

Banque de Montréal — 32 à 192⅞, 6 à 192⅞, 30 à 193, 20 à 193, 50 à 193, 25 à 193

Banque des Marchands—55 à 98⅞, 10 à 98⅞

Banque de Commerce — 100 à 125, 200 à 125.

Télégraphe de Montréal — 15 à 177⅞, 60 à 177⅞, 65 à 177⅞, 2 à 177, 2 à 177, 25 à 177.

Cie du Richelieu et Ontario—13 à 97.

Cie du Gaz — 100 à 167½, 100 à 167½

Montreal Investment Ass. Stock —20 à 97⅞.

C. & C. C. RHODES,
Courtiers,
No. 44, rue St. Jean
Bâtisse de la Banque d'Epargne
Rez-de-chaussée.

Montréal, 29 Mars, 1876.

NAVIGATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES.

TELEGRAPHIE SPECIALE DE LA *MINERVE*.)

New-York, 29.

Le S S *Ethiopia*, de Glasgow, est arrivé.

Philadelphie, 29.

Le S S *City of Limerick*, de Liverpool, est arrivé.

RAPPORT QUOTIDIEN DE LA HALLE AUX BLES.

Montréal, 29 Mars 1876.

Le marché aux farines est tranquille et ferme ce matin ; cotes sans changements.

FARINE,—par quart de 196 lbs.

	$ c.		$ c.
Supérieur Extra	5 20	à	5 25
Superfine extra	4 95	à	5 05
De Goût	0 00	à	4 80
Extra du printemps	4 70	à	4 75
Superfine	4 40	à	4 55
Forte pour Boulangers	4 80	à	5 00
Do de choix	0 00	à	0 00
Fine	4 0	à	4 15
Moyenne	3 40	à	3 45
Recoupes	0 00	à	0 0
Farine en sac du H.-Canada p. 100 lbs	0 00	à	0 00
Farine en sac de la ville	2 47½	à	2 50

FARINE D'AVOINE.—4 65 à 4.70.

BLE.—Nominal.

POIS—Nominal à 92½c.

BLE-D'INDE—Nominal à 57½c.

AVOINE—Inactive ; 30 à 35c.

ORGE—Par mts. de 48 lbs.—Bas-Canada de 55 à 60c ; Haut-Canada de 85c à 00c.

BEURRE — Tranquille et plus facile. Les cotes sont : 17 à 24c, selon la qualité.

FROMAGE, par lb.—Ferme ; 11 à 12c pour nouveau.

LARD—Ferme, $23.50 à $24.00 pour nouveau mess et $22.00 à $22.50 pour mess mince

SAINDOUX.—Ferme 13½c à 15c.

ALCALIS.—Potasse tranquille ; première 4.37½ à 4.45. Perlasse lourde 5.00 à 5 00 bea. première.

PORCS ABATTUS—Offert, à arriver 0 00 à $8.75.

GRAINES—Trèfle tranquille, de $2.40 à $2.50 ; Mil nominal, de 10½ à 11c par lb

CHICAGO, 29 Mars, 9.30 a.m.—*Blé* : Reçu 24,000 mts ; expédié 59 000 mts.

9 30 a.m.—Ouvert à $1 06½ pour Mai.

11 00 a.m.—Ferme à 1.01⅞ pour Mars ; 1.02 pour Avril ; 1.06⅞ à 1 06⅞ pour Mai.

Blé d'inde : reçu, 37,000 mts ; expédié, 11.000 mts.

9.40 a.m. —Lourd ; 49½c pour Juillet ; 48⅞ pour Mai ; offert à 00c pour Avril.

10.50 a.m. — Tranquille ; 46c à 46⅞ pour Avril ; 48⅞c pour Juin ; 49⅞c à 49⅞ pour Juillet ; 49c pour Mai.

Avoine : reçu, 15,000 mts ; expédié, 13 000 mts.

10.35 a m.—Lourd de 34½c à 34⅞c pour Mai ; offert à 37½c pour Avril.

Orge : reçu, 3 000 ; expédié, 2,000 mts.

10.55 a m.—*Lard* Lourd de $22 42½ à $00.00 pour Avril ; $22.67½ pour Mai ; $22 92½ pour Juin.

10.30 a.m.—*Saindoux* tranq. à $14 10 pour Juin ; $13 72½ pour Avril ; $13.92½ pour Mai ; $14 10 pour Jun.

Milwaukee, 29.—*Blé*, reçu 31,000 mts ; expédié 38 000.

9 50 a m —A $1 12½ pour No. 1 ; 1 04⅞ pour No 2 ; 91½c pour No. 3 ; 1 19 pour fort ; No 2 à 1 04½ pour Avril ; 1 08⅞ pour Mai.

11 00 a.m.—Ferme : $1.12½ pour No. 1 ; 1 04½ pour No. 2 ; 91½c pour No. 3 ; 1.19 pour fort No. 2 ; 1 04⅞ pour avril ; 1.09 pour mai.

PRODUITS REÇUS DURANT LES DERNIERS 24 heures.—29 Mars.

	G.T.R.
Farine, qrts	4100
Blé	800
Cuir, rl	1434
Pois	5200
Beurre	14
Alcalis, qrts	46
Tabac, bcts	77
Porcs abattus	58
Lard	70

MARCHÉ AUX ANIMAUX.

Corrigé par le Clerc du Marché Viger.

Montréal, 30 Mars 1876.

Bœuf, 1re qualité	$ 4.50	à	5.25
" 2e et 3e	3.50	à	4.25
Vaches à lait, chaque	25.00	à	35.00
" extra	40.00	à	55.00
Veaux, 1re qualité	10.00	à	12.00
" 2e "	7.00	à	9.00
" 3e "	3.00	à	6.00
Moutons 1re qualité	7.00	à	9.00
" 2e "	4.00	à	6.00
Agneaux, 1re qualité	3.50	à	4.00
" 2e "	3.00	à	3.25
Cochons, 1re qualité	00.00	à	00.00
" 2e "	0.00	à	0.00
Foin, 1re qualité, par 100 bottes	$ 8 00	à	9.00
Foin, 2me qualité	6.00	à	7.00
Paille, 1re qualité	4.00	à	5.00
Paille, 2me qualité	3.00	à	3.50

MARCHE DE NEW-YORK

New York. 29 Mars

Coton—Tranq. 13½ midd. uplands.

Farine — Cotes sans changements ; reçu 11,000 quarts ; ventes 12,000 ; 4.30 à 4 80 pour superfine de l'état et de l'ouest ; 5.10 à 5.65 pour commune à bonne extra de l'état ; 5.10 à 5.75 pour commune à choisie extra de l'état et de l'ouest.

Farine de Seigle — Tranquille ; reçu 00 qrts ; ventes 000 qrts ; de 4.10 à 5.20.

Blé—Plus ferme ; reçu 23,000 mts, ventes 38,000, 1.15 à 1.18 No. 3 Milwaukee, 1.27 à 1.30 pour No 2 Milwaukee, 1 35 à 1 39 pour No 1 du printemps ; 1.23 à 1.38 pour rouge d'hiver ; 1.28 à 1.46 pour ambre ; 1.36 à 1.50 blanc do ; 1.13 à 1.15 pour No. 3 Chicago.

Seigle—Tranquille ; reçu 0000 ; ventes 0,000 ; 00 à 68c pour mêlé de l'ouest.

Blé-d'inde—Marché ferme ; reçu 21,000 mnts ; ventes 36,000, de 67 à 67½c pour nouveau mêlé de l'ouest ; 69 à 69c pour vieux do ; 00 à 00c sous voile.

Orge—Tranquille reçu 3,000 mnts ; ventes 0,000 ; $1.03 pour du Canada. 1 17 pour No 2 Baie de Quinte ; 78c pour deux rangs de l'Etat à arriver.

Avoine—Ferme ; reçu 19 000 mts, ventes 34,000 ; 46c à 50c pour mêlée de l'Etat et de l'ouest ; 47 à 53c pour blanche.

Lard—De $00 00 à 23 20.

Saindoux—à $14 15c.

Beurre—20 à 38c pour de l'Etat et de Pennsylvanie ; 30 à 42c pour nouveau.

Fromage—6 à 13c.

Petrole—Crue 8½ à 9c ; raffiné 15c.

Chicago, 29.

Porcs—Reçu, 10,606 ; expédié, 3,022.

MARCHE DE CHICAGO.

Chicago. 29 Mars

Farine—Marché lourd.

Blé — Marché lourd et en baisse, No 1 de Chicago, du printemps, $0.00 : No 2 à 110⅞ sur les lieux ; 101⅞ à 102 pour mars ; 102 à 107⅞ pour avril ; 0.00 à 1.06⅞ pour mai ; ferme, à 0 00 pour mai ; No. 3 do 91 à 41½ ; rejeté, 81 à 81⅞.

Blé-d'inde —Marché en bonne demande ; pour les ventes du No 2 mêlé, de 00 à 00 ; pour frais, de 46½ à 47 sur les lieux ; 46½ pour avril ; à 49½ pour mai ; nouveau, à 00 ; rejeté à 42

Avoine—Marché tranquille et ferme ; No 2, 33⅞ à 33⅞ sur les lieux ; 32⅞ à 33 pour avril ; 34½ pour mai ; rejeté à 26⅞.

Orge — Tranquille et ferme ; ventes à 60c à 61c sur les lieux ; 61½c pour avril, 62½ pour mai.

Seigle —Lourd et en bonne demande ; ventes de 65 à 65½ pour au comptant, 00 pour janvier, 00 pour fév.

Porcs abattus — Marché lourd et en baisse ; ventes de $00.00 à $00.00 pour sur les lieux.

Lard — Marché lourd et en baisse ; $22.40 à $22.40 sur les lieux ; de 00 00 à 00.00 pour mai ; 00 00 pour juin.

Saindoux—Marché ferme et en hausse ; ventes de $13 72½ à $13.72½ pour sur les lieux 00.00 pour mai ; 00.00 à 00.00 pour juin

Viandes préparées—Marché ferme et en hausse.

Epaules, de à 8½.

Epaules courtes, de 00 à 12½.

Whiskey—De 1.07 à 1.08

A l'ouverture de la Halle, cette après-midi, le blé était incertain et en baisse à 0.00 pour avril, 0 00 à 0.00 pour mai ; blé-d'inde, en hausse, 00 à 00 pour avril, 00 pour mai ; avoine, lourd, 00 pour avril, 00 pour mai ; lard lourd, 00.00 à 00.00 pour mai, 00 00 pour juin ; saindoux, tranquille et sans changement.

Recettes :—Farine, 12,000 quarts ; Blé, 24,000 ; Blé-d'Inde, 37,000 ; Avoine, 15,000 ; Orge, 3,000 ; Seigle, 400.

Expéditions—Farine, 13 000 ; blé, 59,000 ; blé-d'inde, 11,000 ; avoine, 13,000 ; orge, 2,000 ; seigle, 0.000.

MARCHES EUROPEENS.

Liverpool, 29, 2 30 p.m.

Saindoux à 63s 0d.

Londres, 29, 3.00 p.m.

Suif à 47s 9d par quintal.

Consolidés à 94 5|16 pour au comptant et à 94 5|16 pour à terme.

Bons des Etats-Unis :

Nouveaux cinq, à 106⅞.

Erié à 12½.

Londres, 29, 4 00 p m.

Viande fumée à 53s 0d.

TRANSPORT DES MALLES.

Distribuées		MALLES.	Levées.	
	P. M.		A. M.	P. M.
		ONTARIO.		
8 00	......	Ottawa, p. ch. de fer	7 45	8 00
8 30	......	Province d'Ontario	7 45	......
		Rivière Ottawa, route	......	......
		QUÉBEC.		
......	......	Québec, Trois-Rivières et Sorel, p. vapeur	......	......
		Québec, ch. de fer	......	8 00
		C F Cantons de l'Est, Trois-Riv., Arthabaska et Rivière du Loup		
11 00	......	C F St Rémi et Hemmingford	......	2 00
8 00	2 30	St Hyacinthe, Sherbrooke, etc.	{ 6 15	{ 3 00 8 00
10 00	......	St Jean et la Jonction du Vermont	......	1 15
10 00	......	Shefford et les comtés du Sud-Est	......	1 15
		MALLES LOCALES		
11 00	......	Beauharnois, route	6 00	......
11 00	......	Chambly, St Césaire	8 00	2 00
		Contrecœur, Varennes et Verchères	......	1 30
11 00		Côte St Paul	7 00	
		Tanneries Ouest	7 00	2 00
10 30	5 40	Huntingdon	8 00	2 00
10 30	2 00	Lachine	8 00	2 00
9 30		Longueuil	8 00	2 00
10 00	2 10	St Lambert	......	1 15
11 00		Laprairie	7 30	1 15
11 00		New Glasgow, Sault au Récollet	7 00	......
	5 10	Terreb'ne, St Vincent	7 00	
8 30	5 00	Pointe St Charles	8 30	2 00
		St Laurent, St Eustache, Ste Scholastique, Belle Rivière	7 00	......
......	1 30	St Jérôme, Ste Rose et Ste Thérèse	7 00	
10 00		St Jean et la Station St Armand	8 00	1 15
9 00		Trois-Rivières, route de la rive Nord	......	1 00
		PROVINCES MARITIMES,		
8 00		N-Brunswick, Nouv-Ecosse et I P E	{—}	3 00
......		Terreneuve, partant tous les jours pour Halifax, et de là la transmission se fera tous les mardis alternatifs—du 16 juin	......	8 00 7 00
		ETATS-UNIS.		
6 & 10		Boston et les Etat de la Nov. Angleterre, excepté le Maine	7 00	1 15
6 & 10		N.-York et les Etats du Sud		1 15
8 00		Island Pond, Portland et le Maine	{—}	8 00 8 00
8 & 10		Etats de l'Ouest et du Pacif. et Manitoba.	7 45	8 00
		INDES OCCIDENTALES		
		Lettres, etc., payées d'avance via N.-York, sont expédiées chaque jour à New-York, d'où partent les autres malles :		
		Pour Havane et Indes Occidentales via Havane, tous les Jeudis p.m.	......	1 15
		Pour St Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23 de chaque mois		
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la ligne Canadienne le Vendredi	......	7 00
		Par New-York, les Lundis, Mardis et Samedis	......	1 15

* Les sacs de la malle par les chars sont ouverts jusqu'à 8.30 A.M., et 9.00 P.M.

† Les sacs de la malle par les chars sont ouverts jusqu'à 2.40 A.M., 9.00 P.M.

Les lettres enregistrées devront être mis à la poste 15 minutes avant la fermeture de chaque malle.

Les boîtes dans les rues sont visitées à 10 a.m., 12.30, 5.30 et 8 p.m. Le Dimanche à 8 a.m.

LA STADACONA

Compagnie d'Assurance sur la Vie et contre le Feu.

Bureau Principal : Québec

Capital autorisé.........$5,000,000

Dépôts au Gouvernement.........$100,000

J. B. RENAUD, Ecr., *Président.*
Hon. JNO. SHARPLES, *Vice-Prés.*
GEO. J. PYKE *Gérant-Général.*
CRAWFORD LINDSAY, *Secrétaire.*

DIRECTEURS DE MONTREAL :

THOS. WORKMAN, Ecr., *Président.*

M. CUVILLIER, Ecr | G. D. FERRIER, Ecr.
AMABLE JODOIN, Ecr. | THOS. TIFFIN, Ecr.

C. O. PERRAULT AGENT,
15, *Place d'Armes*, MONTRÉAL.

Succursales locales établies dans toute la Puissance.

Polices sur la Vie et contre le Feu émanées des taux modérés.
4 Décembre.

Aux Employes du Gouvernement, Syndics Officiels, etc.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

"LA CITOYENNE"

émet, sans délai, des Polices de Garantie, sur la fidélité des Employés du Gouvernement en général, en remplacement de cautions privées, aux taux de prime *les plus réduits*.

Cette Compagnie est *la seule*, dans toute la Puissance, qui émet des Polices de Garantie combinées avec l'assurance sur la vie, mode d'après lequel chaque assuré devient sa propre caution personnelle.

EDWARD STARK,
GÉRANT.

Bureau Principal : No. 179, Rue St. Jacques, Montréal.

7 Octobre. 25—a k

COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION," de Londres, Angleterre.

CAPITAL............ £2,500,000 Stg

Bureau : 43, Rue St. François-Xavier.

FRED. COLE,
Agent-Général.

11 Juin. 220—a k

La Cie. d'Assurance Lancashire

CAPITAL.........£2,000,000 Stg.

Sur les incendies à la vie

Les soussignés ayant été nommés agents pour cette excellente compagnie d'assurance, sollicitent une part du patronage de leurs amis et du public en général.

HENRY MACKAY & CIE.,
No. 1, "Merchants Exchange.

8 Juin. 223—a c k

$50 à $500 Placés dans des "Stock Privileges," mènent souvent à la fortune. Ceux qui désirent spéculer devraient demander notre livre de 72 pages, donnant des instructions complètes, et les prix les plus élevés et les plus bas pendant quinze ans. Copies ENVOYÉES GRATUITEMENT. Ordres exécutés pour Stocks, Débentures et Or, par la malle et le télégraphe. "Stock Privileges" aux taux les moins élevés, garantis par nous. On fait les retours immédiats des petites sommes placées. Stocks achetés sur petits dépôts.

Adressez
JOHN HICKLING & CIE.,
Banquiers et Courtiers,
72, BROADWAY, N. Y.

27 nov — 68 a k

COMBINAISON DE MORRELL,

Dessous de Lit à Ressorts.

Amélioration la plus récente.

Pas d'ouvrage en bois.

Lits contre les punaises.

G. REINHARDT,
615, rue Ste. Marie.

mai.—216 a k

JOHN McARTHUR & FILS

Marchands d'Huiles, Peintures, Couleurs, &c.,

ont transporté leur Magasin dans l'établissement depuis longtemps occupé par MM. Gillespie, Moffatt & Cie.,

Nos. 310, 312, 314 et 316, Rue St. Paul,
ET
Nos. 253, 255 et 257, Rue des Commissaires.

Ces Messieurs ont toujours en magasin et reçoivent par chaque arrivage un assortiment complet des meilleures qualités de blanc de plomb et couleurs broyées à l'huile, couleurs, vernis, huiles, teintures, produits chimiques, vitres, matériel pour peintres et artistes, verre de couleur, verre poli et orné, &c., &c.

18 Mai. 210

MONT-ROYAL FLOUR MILL

COTE ST. PAUL

GOLD MEDAL — MEDAILLE D'OR

PREMIER PRIX

Le soussigné a le plaisir d'informer ses amis et ses pratiques, qu'afin de rencontrer la demande croissante de sa

"FARINE EN POCHES"

Il a ouvert un dépôt dans une partie centrale de la ville, au coin des rues du Port et des Enfants Trouvés, où les commerçants pourront se la procurer.

Cette farine est ensuite mise dans des sacs enrégistrés avec la marque de commerce ci-dessus sur chaque sac, et est garantie comme étant de la meilleure qualité.

Toujours en mains, Son, Gruau, et tout autres articles de moulin.

JAMES PARKYN.

Coin des rues du Port et des Enfants-Trouvés.

6 juillet. 249—a k

SAUVEZ VOTRE ARGENT

EN VOUS SERVANT DE LA

The British Egg & Butter Powder

Qui remplace très-bien les Œufs et qui sauve beaucoup de Beurre, pour faire toutes sortes de

Patisseries, Biscuits, &c., &c.

Elle est vendue en paquet de 10 CENTS chez tous les Epiciers, et en Gros chez DEVINS & BOLTON

☞ Demandez la et insistez pour l'avoir.

18 Janvier 69—rl

FRY'S CARACAS COCOA,

"Fondée depuis près d'un siècle, la maison FRY & FILS, de Bristol, tient en Angleterre le premier rang pour la supériorité de ses produits, leurs Chocolats de santé, aromatisés, à la crême, aux amandes, ainsi que leurs Cacaos pulvérisés, sont-ils irréprochables et possèdent-ils une réputation justement méritée."—*Journal de l'Académie Nationale Manufacturière et Commerciale*, Paris

30 Juin. 244—a k s.

Nouveauté pour les Fumeurs

Le cigare "Androgynous," est fabriqué avec les feuilles du meilleur tabac de la Havane et il possède sur les autres cigares une supériorité de nature à le recommander aux fumeurs.

Il n'est pas nécessaire de couper l'extrémité de ce cigare ; il ne se défera pas pendant qu'on le fumera et chacun d'entre eux peut être consumé jusqu'à la fin.

Les fumeurs devront demander le cigare "Androgynous" ou cigare à bout coupé.

Les cigares "ANDROGYNOUS," sont en vente en gros par MM. L. Chaput, Fils & Cie. 42, rue des Commissaires ; Gaucher & Telmosse, 242, rue St. Paul ; J. H Schneider & Cie, 476, rue St. Paul ; P. Dupuis & Cie., 218, rue St. Laurent ; James Lenihan, 315, rue St. Paul ; P. Heury, 308, rue Notre-Dame.

Bureau des Propriétaires : 26, rue Lemoine

AVIS IMPORTANT !

Les CIGARES F.F. ont été reconnus par tous ceux qui en ont fait usage comme étant de la meilleure qualité et du plus bas prix.

HOROWITZ FRERES,
Seuls Propriétaires.
241, Rue McGill, Montréal.
Successeurs rue Bleury.

29 Avril

ESSAYEZ LE CIGARE R. S.

Le meilleur Cigare à 5 cents de la Puissance.

En vente partout. Seuls fabricants,

P. RUDMAN & Cie.,
36, rue Lemoine.

9 sept.—1 a k

COLLINS & CIE.,

Coin du Carré de la Douane et de la Rue St. Paul, Montréal,

offrent en vente

00 BONS SACS A GRAIN DE SECONDE MAIN A $8.00 Pour 100.

W. E. POWER

597, RUE CRAIG, MONTRÉAL,

Fabricant de Caractères en Acier, Etampes découpées et piquées, Marqueurs à la ligne, Marques, Caractères et Chiffres pour être appliqués, rougis au feu, sur bois, etc.

Attention particulière donnée aux ouvrages de chemins de fer.

6 Nov.—1 a k

$225 PIANOS DE NEW-YORK ET BOSTON $225

Vous pouvez acheter un Piano à 7 octaves, avec toutes les garanties, pour 225 piastres, expédié n'importe quelle adresse en Canada. On demande des agents. Réparations de toutes sortes exécutées avec soin. Vieux Pianos achetés au comptant.

A. M. LEICESTER & CIE.,
Manufacturiers de Pianos
845 et 847, rue St. Joseph, Montréal,

nov.—5 a k

WILLIAM BYRD

Charpentier et Menuisier

Coin des Rues Sherbrook et Hypolite

Réparations de Maisons et Garnitures de Magasins, spécialités.

Les ordres envoyés par la malle seront promptement exécutés.

Prix modérés. Conditions, comptant.

16 juin.—a c k 234

SAMUEL JAMES

Poseur d'Appareils de Chauffage et de Gaz.

814 et 816, RUE STE. CATHERINE

P. S.—On vient de recevoir un grand assortiment de Gazeliers.

14 juin.—a c k 239

JAMES WRIGHT

FABRICANT

D'Articles pour Eglises, Banques, Magasins, Bureaux, Parquets en mosaïque et boiseries de goût, exécution d'ouvrages de tous genres au tour, à la scie et de fantaisie.

1 à 15, Rue St. Antoine, et 801, Rue Craig, Montréal. Boîte 943½, B. de P.

2 Juin. 228—c a k

Miller Frères & Mitchell

Successeurs de Geo. A. Miller & Cie.

Fabricants de Moules et de Modèles, aussi Manufacturiers de Machines pour expériences et autres.

On donne une attention spéciale aux modèles de bureau de patentes,

53, rue St. Joseph, ancienne église St. George

7 Mai. 201—a c k

STAR TOOL STORE
(*Enseigne de l'Etoile.*)

CHS. BOYLE

Poeles, Coutellerie et Fournitures de Maison Instruments aratoires, Cable, etc., 169, RUE McGILL, près de l'Hôtel Albion,

MONTREAL.

19 mai.—a k c 219

GEORGE BRUSH,
Eagle Foundry,

24 à 34, rues King et Queen, Montréal,

Usines à engins pour marine, stationnaires et portatifs, engins sourds avec pompes, bouilloires, machines pour moulins, poulies, etc., élévateurs améliorés à la main et avec vapeur, seul manufacturier de la Puissance, pour l'Ecraseur patenté à pierre et à minerais de Blake, avec améliorations patentées. Agent pour la Province de Québec du Conducteur parfait pour engin de Water.

30 juin a 244

POELES PORTATIFS pour *sportsmen*, touristes et familles,

Il pèse seulement 25 lbs. ; il peut durer longtemps et on peut y faire la cuisine pour 8 ou 10 personnes.

A vendre par JAS. BROWN & FRERE, 219, Rue St. Jacques ; L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig ; MEILLEUR & Cie., 652 Rue Craig ; et en gros seulement par l'agent, R. H. KILBY, 346, Rue St. Paul.

23 Juin. 240—a c k

CLOCHES D'EGLIS

MANUFACTURÉS PAR

JONES & Co. Troy.

LASLETT & RUSSELL, Agents,
463, Rue St. Paul, Montréal.

☞ Cloches de 100 à 1,000 lbs en magasins.

11 Mai. 204—a k

ATELIER DE
PIERRES et de MARBRES
De la Puissance,
69,—Rue Bleury,—69
H. L. GODFRAY.

Marbre pour Monuments, Tombes Monuments, Manteaux de Cheminées, et pour Meubles, et toutes espèces d'ouvrages de Marbre et de Pierre pour les cimetières. Dessins envoyés sur demande.

☞ Inscriptions gravées sur pierres tumulaires déjà posées.

Montréal, 12 Juillet 187. 255—a c k

H. T. CASWELL,

COMMERCANT EN GROS DE

Pierre bleue de North River et de Pensylvanie,

BUREAU, 102, RUE ST. FRS.-XAVIER
Coin de la Rue Notre-Dame.

Dépot au Canal de Lachine, coin de la rue Guy et Boîte 825, Bureau de Poste.

Plateformes, Dallage, Chaînes, Gouttières, Seuils, Corniches, Drains, etc.

Envoyés dans toutes les parties du monde

CHS. F. HILL, Agent, | CHS. SHEAR, Surt. Montréal

10 juillet.—253 tm c k

L'ENDUIT ASBESTOS POUR LES toitures, à l'épreuve du feu.—

L'enduit Asbestos convient aux toits plats ou en pente, dans tous les climats.

Peinture Asbestos pour les toitures ; solidité et couleur éclatante.

Peinture Asbestos, pour enduits extérieurs, de toute nuance et prête à être employée. En canistres, barils et quarts.

Enduit Asbestos, à l'épreuve du feu, pour les manufactures, hangars de chemin de fer et les ponts.

Enduit Asbestos pour les bouilleurs et les tuyaux de machines à vapeur, etc.

Un toit revêtu de cette peinture est à l'épreuve de l'eau pour dix ans. Les toits ayant des gouttières peuvent être réparé parfaitement et en peu de temps au moyen de cette peinture. Pour prospectus et liste de prix s'adresser à C. J. LYON, 251, rue St Jacques, seul agent pour Montréal. H. R. IVES & CIE., seuls agents pour la Puissance du Canada.

26 juin.—242 a k

FAUCHEUSES, MOISSONNEUSES, RATEAUX A FOIN, etc. pour la saison 1875.

MATTHEW MOODY, manufacturier, Terrebonne, Province de Québec, offre aux cultivateurs de la Puissance du Canada, les instruments aratoires suivants :

La Faucheuse "Eagle."

La Faucheuse "Buckeye" [nouveau modèle.

La Faucheuse "Buckeye" No. 2 charpente en bois.

La Faucheuse "Sprague" [vendue à bon marché.]

Les célèbres Moissonneuses et Faucheuses combinées et patentées de "Dodge."

Le Rateau "Ithaca."

Le Rateau "Bay State.

Le Rateau "Albany."

Il manufacture aussi l'Arrache-Patates.

A toujours en mains Machine à Battre simple et double et Moulin à Fanner.

Bureaux à Montréal : 36, Rue des Enfants Trouvés.

MATTHEW MOODY,
Fabricant d'Instruments d'Agriculture.
Terrebonne, Province de Québec.

7 Juin. 226—a c

MACHINES A BRIQUES

Machines à Briques de différentes dimensions et à différentes vitesses.

Machines à Briques fonctionnant d'elles-mêmes, de diverses dimensions.

De circulaires descriptives sont envoyées sur demande.

AUSSI

Machines à Briques à Levier.

BULMER & SHEPPARD.
Bureau 21, rue Parthenais, Mo.

19 Avril.

BUREAU D'AGENCE GENERALE

Nous informons nos amis et le public en général, que nous avons ouvert au

No. 25, rue St. Gabriel

près de l'Hôtel du Canada, un Bureau d'Agence Générale, où l'on s'occupera de ventes et achats d'immeubles, loyers, collections et toutes transactions commerciales que l'on voudra bien nous confier. Par une attention toute particulière que nous donnerons aux affaires, nous espérons mériter l'encouragement du public.

DORVAL & DESCARY.

Références : — MM. P. M. Galarneau & Cie., A. Prevost & Cie., L. A. Jetté, M. P., Jacques Grenier.

11 fév.— tm k 180

J. R. MIDDLEMISS & CIE,

BANQUIERS

AGENTS FINANCIERS ET GENERAUX

Stock, Débentures, Etc., Etc.,

Achetés et Vendus

PLACEMENTS SURS, GARANTIS.

Bureau, 57 rue St Frs Xavier

7 février. —a 125

H. B. LEFEBVRE

(De la ci-devant société WHYTE, KERR & LEFEBVRE)

Comptable Public

Commissaire pour la Province de Québec,

BUREAU :

Bâtisse de la Banque d'Echange du Canada

Coin des rues St. François-Xavier, (No. 102) et Notre-Dame, Montréal.

SPECIALITÉ : — Audition de Livres et préparation d'*Etats* pour être soumis aux créanciers dans les affaires en *Faillite*.

7 mars. 150

John Richardson

MARCHAND DE BOIS ET DE CHARBON

128, RUE ST. ANTOINE

Bois scié et fendu livré en petits quantité à la convenance des acheteurs. Bois menu bois mou. Charbon, depuis 50c et audessus livré en sac.

19 oût.—c o a 227

C. G. C. SIMPSON,
(*Ci-devant de chez C. Legge & Cie.*)

SOLLICITEUR DE BREVETS

Bureau No. 14 — 162, rue St. Jacques
MONTREAL

Brevets obtenus en Canada, aux Etats-Unis Angleterre, France, Belgique, Italie, Russie et autres pays où l'on accorde des patentes. Marques de commerce et droits d'auteurs enregistrés.

13 août —r c 282

J. K. & H. MACDONALD

Forgerons et Entrepreneurs en général, Poseurs de Sonnettes, Serruriers, &c., Machines à Coudre ajustées et réparées.

24,—Rue Latour, Montréal,—24

4 Juin. 235—a c k

41½, RUE BLEURY,

J. KELSY, cordonnier pour les familles, prend la liberté d'informer respectivement les citoyens de Montréal qu'il a ouvert un magasin au lieu sus-nommé et il est prêt maintenant à fabriquer toutes espèces de bottes et chaussures dans les dernières modes, et au plus bref avis.

Spécialités de "Victoria Skating Boots. Ordres sollicités.

Amis, ayez la bonté d'en prendre avis.

41½, RUE BLEURY

4 oc —

C. O'BRIEN

Peintre d'Enseignes et de Maisons, peintures unies ou décorations, Tapisseur, Vitrier, etc.

Aussi, Blanchissage et Décoration en peinture, fait avec soin et promptitude.

2, 4 et 6, rue St. Urbain, Montréal

20 Juin.

RIDDELL & EVANS,

Comptables Publics, Syndics, etc.,

NORTH BRITISH CHAMBERS,

11, rue de l'Hôpital, Montréal.

JAMES RIDDELL, Syndic Officiel.

17 fév. —e

MADAME LALIBERTE

SAGE-FEMME,

168 — RUE VISITATION — 168

☞ Prend des Pensionnaires chez elle. ☜

17 Janvier. 107—tm k

G. O. VANDAL

Chimiste Pratique,

No. 182, — RUE BLEURY, — No. 18

Près de la rue Ste. Catherine.

Prescriptions des médecins et recettes familles préparées avec soin.

8 juillet.—r 251

Dr. PROUDFOOT

Chirurgien, Oculiste et Auriste.

Une attention spéciale est donnée aux maladies d'Yeux et d'Oreilles On pose des Yeux artificiels.

1, — "Beaver Hall Terrace," — 37.

3 Février. 123—r

Dr. TASSE

33, — RUE ST. HUBERT, — 33

18 déc.

Rouer Roy, C.R.,

AVOCAT DE LA CITE,

A transporté son étude à l'Hôtel de Ville.

Entrée, par le portique, au centre de la bâtisse, rue St. Paul.

7 mars. 149

Augé & Nantel

AVOCATS,

4 — Rue St. Jacques, — 4

MONTREAL.

10 Février. 139

L. H. ARCHAMBEAULT,

AVOCAT

25, Rue St. Gabriel,

Porte voisine de l'Hôtel du Canada,

MONTRÉAL.

12 juin. j—231

JOACHIM BROSSOIT,

Notaire, Commissaire, etc.,

54, — RUE ST. JACQUES, — 54

[Près de la Place d'Armes.]

MONTREAL.

4 mars. 22 A—148

LIGNE ALLAN

Sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des MALLES du CANADA et des ETATS-UNIS.

1875-76—Arrangements d'Hiver—1875-76

Les Lignes de cette compagnie se composent des vapeurs suivants de première classe à plein pouvoir, construits à la Clyde, en fer à double engin

Vaisseaux.	Ton.	Commandants
SARDINIAN	4100	Lt. Dutton, R.N.R
CIRCASSIAN	3400	Capt. J. Wylie
POLYNESIAN	4100	Capt. Brown
SARMATIAN	3600	Capt. A. D. Aird
HIBERNIAN	3434	Lt. Archer, R.N.R
CASPIAN	3200	Capt Trocks
SCANDINAVIAN	3000	Lt. Smith, R.N.R.
PRUSSIAN	3000	Capt. Ritchie
AUSTRIAN	2700	Cap. Jas Urquhart
NESTORIAN	2700	Capt. Barclay
MORAVIAN	2650	Capt. Graham
PERUVIAN	2600	Capt. R. S. Watts
MANITOBAN	3150	Capt. H. Wylie
NOVA SCOTIAN	3300	Capt. Richardson
CANADIAN	2600	Capt. Millar
ACADIAN	1350	Capt. Cabel
CORINTHIAN	2400	Capt. Jas Scott
WALDENSIAN	2300	Capt. J.G.Stephen
PHENICIAN	2600	Capt. Menzies
NEWFOUNDLAND	1500	Capt. Mylins

Les STEAMERS de la Ligne de Liverpool faisant voile de Liverpool, chaque JEUDI, et de Portland chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse, doivent partir de Portland

Prix du passage de Montréal :

Cabine	$87, $77, $57
Intermédiaire	$40 00
Entrepont	26 50

Les steamers suivants feront voile de PORTLAND A LIVERPOOL, comme suit

Sardinian	8	"
Peruvian	15	"
Prussian	22	"
Sarmatian	29	"
Caspian	5	Février
Scandinavian	12	"

Les vapeurs de la Ligne de Glasgow, devront voyager entre Glasgow et Portland de temps à autre pendant la saison de navigation de l'hiver.

Prix du Passage

Cabine	$60
Intermédiaire	40
Entrepont	25

Un Chirurgien expérimenté est à bord de chaque vaisseau.

Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Les passagers de cabine qui fourniront leur vin devront payer un droit de débouchage de 5c par bouteille.

Pour fret et autres détails s'adresser :

A Portland, à H & A ALLAN, ou à J L FARMER ; A Bordeaux, à LAFITTE & VANDERCRUCE, ou E. DEPASS & Co ; à Québec, à ALLANS, RAE & Co., au Hâvre, à JOHN M CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, rue du 4 Septembre ; à ANVERS, à AUG. SCHMITZ & Co., ou à RICHARD BERNS ; à Rotterdam, à E. P. ITTMANN & ROON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17, Gracechurch Street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX. ALLAN, 70, Great Clyde Street ; à Liverpool, à ALLANS BROS James Street, à Chicago, à ALLAN & Co., 72 La Salle Street ; ou à

H. & A. ALLAN,
Coin des rues Youville et Commune.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

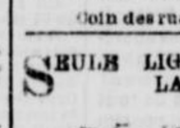

Les vapeurs de la Compagnie Générale Transatlantique portant les malles entre New-York et le Hâvre, faisant escale à Plymouth, pour prendre les passagers.

Les magnifiques vaisseaux de cette route favorite, [plus au sud que toute autre route], partiront du quai No. 50, North River, comme suit :—

Labrador, Sangiler.........Samedi, 1 Avril.
Amérique, Pouzo z.........Samedi, 15 "
France, Trudelle.........Samedi, 22 "

Prix du passage en or, [le vin compris] au Hâvre :—

Première cabine, $120 et $110 selon les accommodations. Deuxième cabine $72. Troisième cabine, $40.

Billets de retour à prix réduits.

Entrepont pour $26, avec des accommodations et tout le nécessaire, sans charge extra et un confort que ne peut fournir aucune autre ligne.

Les vapeurs marqués avec un * ne prennent pas de passagers d'entrepont.

En prenant cette ligne, les voyageurs américains et canadiens qui vont au continent d'Europe ou qui en reviennent, se dispenseront d'un voyage sur les chemins de fer de l'Angleterre et éviteront les désagréments que l'on éprouve en traversant la Manche, une perte de temps considérable, du trouble et des dépenses.

LOUIS DE BEBIAN, Agent,
55, Broadway, New-York

Agents à Montréal :

D. MASSON & Co.,
Agents pour Montréal

28 Février. 142—r

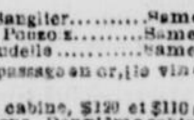

COMPAGNIE DE STEAMERS "STATE LINE.

Tons.		Tons.	
Indiana,	4,000	Louisiana,	3,500
Florida,	4,000	Virginia,	3,800
Nevada,	4.000	Minnesota,	3,500
Georgia,	3,800	Alabama,	3,500
Pennsylvania,	3,800		

Les vapeurs puissants et de premier ordre ci-dessus énumérés, partant de New-York chaque JEUDI, ont été lancés dans le courant de ces deux dernières années.

Les salons sont magnifiquement meublés et l'on trouve à bord piano, bibliothèque, salon réservé aux Dames, fumoir, bain, etc. Les cabines sont grandes, bien aérées et bien éclairées, et dans chacune il y a une sonnerie électrique pour appeler les garçons ou les servantes.

Prix du passage de Montréal :

A Liverpool, Glasgow, Belfast et Londonderry, 1re classe $60, 2de $45, entrepont à très-bas prix.

Billets pour Paris, Hâvre, Anvers, Hambourg, Brême et Rotterdam, au plus bas prix.

Les passagers pourront se procurer des billets à prix réduits de ou pour toutes les parties de l'Europe. Voir les plans des cabines et les prospectus détaillés.

DAVID WATERS, Agent.
31, rue Notre-Dame, Montréal.
Ou 139, rue Bleury, après 6 P.M.

19 mai.—211 a c k

MAISON ST. DENIS.

RESTAURANT FRANÇAIS

COIN DES RUES

BONSECOURS ET CHAMP-DE-MARS.

M. ÉDOUARD FORTIN, ayant acheté de M. E. L. ETHIER, le magnifique Restaurant ci-haut mentionné, à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continuera comme son prédécesseur à donner pleine et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

Le nom si bien établi de ce Restaurant restera toujours au rang de première classe.

Les vins et les liqueurs seront toujours des meilleures marques et la cuisine française.

Lunchs déjeuners et dîners servis à toute heure.

☞ Attention toute spéciale accordée aux dîners privés et aux réunions d'amis.

☞ Le Dimanche, le restaurant est ouvert depuis midi, jusqu'à 9 h. p.m.

23 janvier 1875.—114 a

HOTEL YAMASKA

TENU PAR

HAMEL & FILS

Coin des Rues GIROUARD et LAFRAMBOISE

St. HYACINTHE

La maison vient d'être restaurée à neuf et offrira tout le confort que les voyageurs et les pensionnaires aiment à trouver dans un hôtel de première classe.

Chambres spacieuses et soins empressés.

Cet hôtel est situé au centre des affaires, près du dépôt, dans un site très salubre, sur la plus belle place de la ville. Les touristes y trouveront un lieu magnifique pour passer la saison, ou une soirée agréable.

St. Hyacinthe, 1er Sept. 1875. 298

La Banque du Peuple

AVIS

Avis est par les présentes donné que JACQUES FELIX SINCENNES, en son vivant de la Cité de Montréal, Ecr., gentilhomme, étant décédé le vingtième jour de Février dernier, a cessé d'être membre ou associé principal de la corporation de La Banque du Peuple.

JOHN PRATT,
Président.
A. A. TROTTIER,
Caissier.

Montréal, 1er Mars 1876.—146 dm c

Chambre des Commissaires des Licences pour la ville de Montréal.

Les soussignés, dûment nommés Commissaires des Licences pour la ville de Montréal, sous l'autorité d'un acte du gouvernement local, passé dans la ville de Québec, donnent par les présentes AVIS PUBLIC qu'ils sont préparés à recevoir, dans les formes prescrites par la loi, toutes les applications pour licences pour vendre et détailler des liqueurs spiritueuses dans la ville de Montréal, pour l'année à partir de Mai prochain, et que toutes ces applications seront incessamment reçues par eux, à leur bureau, 63, rue St Gabriel, Montréal, de 10 à 12 a.m. et de 2 à p.m.

L'on trouvera au bureau les blancs nécessaires.

THOMAS S. JUDAH,
Président,
JOSEPH SIMARD,
J. C. BECKET,
M. P. RYAN.

Montréal, 20 Janvier 1876.—112

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS CACHETEES,

adressées au soussigné, seront reçues à ce Bureau, jusqu'au

8 D'AVRIL PROCHAIN INCLUSIVEMENT

POUR LA

Confection et la pose d'un Appareil de Chauffage à la Prison de Québec.

Les plans et devis seront visibles à ce Bureau tous les jours entre 10 heures A.M., et 4 heures P.M.

Ces soumissions devront être endossées "Soumission pour Appareil de Chauffage."

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions

[Par ordre,]

E. MOREAU,
Secrétaire.

Bureau de l'Agriculture et des Travaux-Publics, Québec, 28 Mars 1876. } 165—1

N. B.—Pas de reproduction sans un ordre spécial par écrit.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rôle spécial de cotisation pour l'élargissement de la rue Commune, dans le quartier Ouest de la cité de Montréal, est complet et qu'il est maintenant déposé au bureau du soussigné, à l'Hôtel-de-Ville.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement d'aucune partie de la dite cotisation sont par le présent sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours à compter de la date de la dernière insertion du présent, sans avis ultérieur.

JAMES F. D. BLACK,
Trésorier de la Cité.

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 27 Mars 1876. } 167

(Cet avis sera inséré dans la "Minerve," et le "National," les 28, 29, 30 et 31 mars courant.)

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

AVIS

La société ci-devant existant entre Philippe Vautier et François Goyette, constructeurs de navires, sous la raison sociale de Vautier & Goyette, a été ce jour dissoute de consentement mutuel.

PH VAUTIER.
F. GOYETTE.

Montréal, 16 Mars 1876.

Toutes réclamations contre la dite société seront réglées par François Goyette, et tous les crédits seront payés au dit François Goyette, qui est seul autorisé à les percevoir.

F. GOYETTE.

Montréal, 16 Mars 1876.—161 ts

AVIS

Nous, soussignés, donnons avis que nous avons dissout, ce jour, de consentement mutuel, la société qui a existé entre nous [comme bouchers] depuis le premier Janvier dernier, sous les nom et raison de "O. Dusseau & Cie"

OCTAVE DUSSEAU.
ONESIME DUSSEAU.

Les affaires de la dite ci-devant société seront réglées par moi, soussigné, qui continuerai à exercer le même commerce.

ONESIME DUSSEAU.

Montréal, 23 mars 1876.—165 a

LA MINERVE

Journal Quotidien

Deux Editions par jour : Matin et Soir

PRIX D'ABONNEMENT

[Payable d'avance.]

EDITION QUOTIDIENNE.

Ville..............un an.........
" ....six mois.........
Campagne........un an.........
" ....six mois.........
Etats-Unis........un an—en or.........
" ....six mois—en or.........

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

Ville et Campagne—un an.........
" " —six mois.........
Etats-Unis..............un an—en or.........
" ....six mois—en or.........

Tout abonné désirant cesser son abonnement, doit en donner avis au moins un mois d'avance, et payer les arrérages. Tout semestre commencé doit se continuer jusqu'à échéance.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion Nonpareil ...... 10 cts
Autres insertions, si insérées tous les jours 5
Autres insertions, trois fois par semaine ......
Autres insertions, deux fois par semaine 7
Autres insertions, une fois par semaine ......
1 mois [tous les jours] $1.00
2 " " 1.50
3 " " 2.00
6 " " 3.00
1 an " 5.00
3 fois par semaine, un quart du prix ci-dessus
Deux " un tiers "
Une " une demi "
Dans les 2e et 3e pages, 50 par cent extra.
Avis de Naissance, Mariage et Décès, 50c.

AVIS.

Toutes Notices ou Avis spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées et publiques, Concerts, etc., etc., seront chargées à dix centins la ligne.

La Semaine Agricole

Edition Hebdomadaire de La Minerve,

PARAISSANT LE VENDREDI MATIN.

ABONNEMENT.

Un an, payable d'avance ...... $1.
Etats-Unis (en or) ...... 1.

ANNONCES.

10c par ligne......par insertion
1 mois......75 centins
6 " ......$1.